

Rapport Annuel 2004

Fondation autochtone de guérison





Aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes

Table des matières

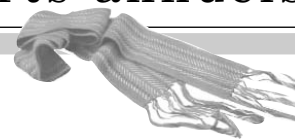


Principes guidant la préparation des rapports annuels · 3	Directeur général · 31
Message du conseil d'administration · 5	Communications · 32
Vision, Mission et Valeurs · 9	Évaluation et opérations financières · 34
Structure et responsabilité de la FADG · 10	Recherche · 36
La Fondation autochtone de guérison : étapes historiques · 11	Survol : évaluation des activités de la FADG · 38
Remédier aux séquelles des pensionnats · 14	Regard vers demain · 44
Obligations juridiques · 19	États financiers · 47
Accord de contribution · 19	Rapport des vérificateurs aux administrateurs · 48
Projets admissibles · 19	Bilan · 49
Critères obligatoires · 20	État des résultats · 50
Les pensionnats au Canada (carte des pensionnats) · 22	État de l'évolution des contributions reportées · 51
Mise à jour sur les allocations de fonds · 23	État des flux de trésorerie/tableau de financement · 52
Recettes et dépenses · 24	Notes afférentes aux états financiers · 54
Demandes et approbations · 25	Tableau des engagements et des dépenses pour les projets · 59
Types de projets financés · 26	
Répartition du fonds de guérison · 27	
	Wolfcrest Capital Advisors Inc. · 60
Conseil d'administration, 2003-2004 · 28	
Photos du conseil d'administration · 28-29	
Fonctions et principaux objectifs · 30	



Photo : Les participants à la rencontre nationale de la FADG – Edmonton, le 9 juillet 2004. Kanatiio.

Principes guidant la préparation des rapports annuels



GUIDÉE PAR LES RECOMMANDATIONS DES Survivants ayant participé à la Conférence sur la stratégie de guérison relative aux pensionnats tenue dans le territoire Squamish en juillet 1998, par son propre Code de conduite et ses règlements et par son accord de financement avec le gouvernement fédéral, la Fondation autochtone de guérison n'a jamais dévié de son devoir de transparence.

Les rapports annuels de la FADG reflètent les cinq principes suivants :

- Un contexte et des stratégies clairement exposés
- Des attentes valables en matière de rendement
- Des réalisations qui coïncident avec les attentes de rendement exprimées
- La capacité manifeste d'apprendre et de s'adapter
- De l'information sur le rendement suffisante et fiable

Ce rapport décrit clairement de quelle façon les résultats obtenus sont liés à notre mandat, à notre vision et à notre mission; il explique également de quelle façon nos pratiques et nos stratégies de gestion sont alignées sur les objectifs fixés et illustre la manière dont les différents départements de la FADG collaborent pour atteindre les résultats communs.

Ces principes permettent aux parties intéressées par le travail de la FADG d'obtenir un portrait des réalisations de celle-ci, mesurés à partir de ses objectifs, de ses stratégies et de ses efforts, de ses capacités et de ses intentions. Les énoncés d'objectifs, de stratégies, de résultats et de



Photo : Personnel de la FADG sur scène rendant hommage et remerciant les participants de la rencontre nationale. Edmonton, le 10 juillet 2004.



Principes guidant la préparation des rapports annuels

projections présentés dans ce rapport permettent aussi à la Fondation de se conformer de manière efficace à sa propre politique relative au contenu de ses rapports annuels qui doit inclure :

...un énoncé des objectifs de la Fondation pour cette année et un relevé de la mesure selon laquelle la Fondation a atteint ces objectifs; un énoncé des objectifs de la Fondation pour la prochaine année et pour un avenir prévisible.

- Accord de financement de la FADG, paragraphe 10.05 (1) (c et d).

Bien que la Fondation ait relevé de nombreux défis depuis 1998, elle est déterminée à surmonter tous les obstacles sur son chemin tout en continuant à faire preuve de transparence et de responsabilité envers les Survivants autochtones, leurs descendants, les collectivités autochtones et le gouvernement du Canada.

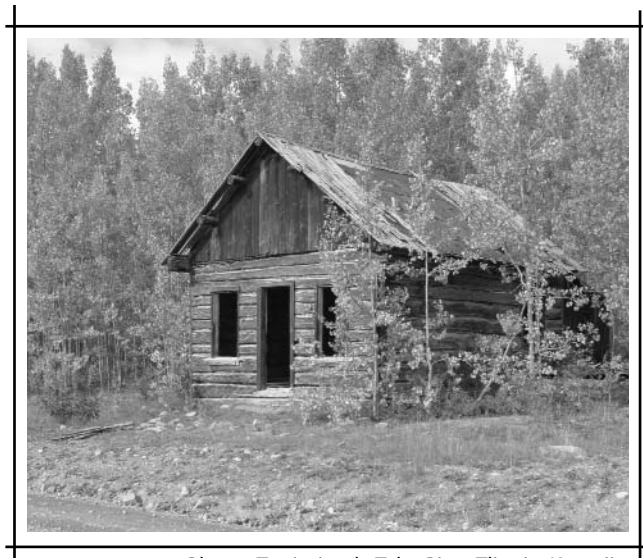


Photo : Territoire de Taku River Tlingit. Kanatlio.



Message du Conseil d'administration



2003-2004 : Rétrospective des événements marquants

EN PASSANT EN REVUE L'ANNÉE 2003-2004, nous nous penchons sur les étapes franchies. Étant donné notre mandat d'une durée limitée, cette façon de revenir sur l'année écoulée n'est donc pas surprenante. En effet, compte tenu qu'une période de cinq ans a été accordée pour engager un fonds de 350 millions de dollars, c'est exactement ce que nous avons fait au cours de la dernière année financière – engager le fonds.

La guérison est en marche... et il faut qu'elle continue

Comme le Conseil d'administration a été investi du mandat de distribution de fonds, nous avons depuis le début cherché à prendre les décisions les plus prudentes et les plus efficaces possibles en restant dans les limites resserrées de notre mandat. Est-il besoin de préciser que notre tâche n'a pas été facile. Les besoins ont toujours dépassé nos ressources limitées. C'est pourquoi en mai 2002 nous avons produit un document intitulé *La guérison est en marche*. En transmettant ce message au public, nous avons voulu l'informer que la démarche vers la guérison était bien entreprise et que les efforts devaient être appuyés au-delà de la durée de vie de la Fondation. Nous ne voulions pas réaliser dans l'avenir que l'appui à long terme nécessaire pour assurer la poursuite des efforts de guérison et les mener à bonne fin était insuffisant, une fois le fonds de guérison complètement investi.

En février 2000, le Conseil a amorcé une série de contacts avec le gouvernement dans le but d'obtenir un prolongement de son mandat et une modification de sa politique d'investissement pour

mieux aligner les placements sur les politiques régissant les fonds de dotation d'autres fondations. L'objectif était de concentrer les efforts sur une démarche de guérison vraiment valable et fructueuse, plutôt que de dépenser rapidement le fonds. Dès le début de l'année 2000, en février, la Fondation a tenu une réunion avec les représentants gouvernementaux et elle leur a présenté les résultats d'une étude effectuée par KPMG, ainsi que plusieurs options dans le cadre d'un prolongement de mandat et de modifications à la politique d'investissement des fonds. Au cours des années

Réduction progressive des activités de la FADG

31 mars 1998	Incorporation
4 décembre 1998	Lancement du premier Guide du programme/appeil de demandes de financement
24-26 mars 1999	Le Conseil se réunit et approuve les premiers projets
23 juin 1999	Les 35 premiers projets sont annoncés
28 février 2003	La dernière date limite pour transmettre une demande de financement
5 octobre 2003	Le fonds de guérison est complètement engagé
janvier 2006	La publication du rapport final de la FADG
mars 2007	Fin du financement des projets
septembre 2008	La FADG ferme ses portes
31 mars 2009	Le mandat d'une durée de 11 ans prend fin



Message du Conseil d'administration

2000 et 2001, la FADG a continué ses rencontres avec le gouvernement, mais elle n'a obtenu aucune réponse concrète à ses propositions.

À la fin de 2003, alors que le montant de son capital ne permettait plus de donner suite aux options relatives à un mandat prolongé et à des investissements proposés en 2000, le Conseil d'administration de la Fondation a convenu de ne plus attendre une réponse du gouvernement et d'amorcer le processus de réduction de ses activités de financement. Bien que le gouvernement ait offert en 2003 un prolongement de mandat de la Fondation, notamment de la période allouée à l'engagement du fonds de guérison, sans relâcher les restrictions visant les investissements, le Conseil d'administration a décidé de maintenir le cap et, compte tenu du montant restant des fonds à sa disposition pour la distribution, d'engager le solde suivant l'échéancier original. Une description plus détaillée des tentatives de la FADG visant à prolonger son mandat et à modifier la politique d'investissement est fournie dans la section de ce rapport intitulée *Étapes historiques*.

Le fonds est engagé

Le 28 février 2003 a marqué la date limite ultime pour transmettre une proposition de projet. En octobre 2003, le Conseil avait engagé le restant du fonds de guérison confié à la Fondation. De ce fait, la Fondation est entrée dans une période de réduction de ses activités. Une réduction des effectifs et du niveau d'activités se fait progressivement. Pendant l'année financière qui vient de s'écouler, on a diffusé le message que, pour le temps qui nous reste, nous continuerons à

appuyer les projets financés et nous poursuivrons le travail de guérison en général. Nous continuerons à partager notre expertise et nos ressources au mieux de notre capacité. Il faudra toutefois que les responsables de projets de guérison puissent prendre d'autres dispositions pour parer à leurs besoins financiers.

Comme nous l'avons déjà souligné, les décisions concernant le choix des bénéficiaires que le Conseil a dû prendre ont représenté un défi de taille. Les demandes, en termes de dollars, ont dépassé largement les fonds disponibles selon un ratio approximatif de 4 pour 1. Nous avons toujours recherché une distribution des fonds juste et équitable, reflétant les intérêts légitimes de tous les Autochtones. Nous avons aussi toujours été conscients que notre contribution au processus de guérison était modeste étant donné l'importance des répercussions découlant des séquelles des pensionnats.

Nous, membres du Conseil d'administration, reconnaissons le courage et la volonté des Autochtones engagés sur le chemin de la guérison. Nous rendons particulièrement hommage aux Survivants et à leur résilience, ainsi qu'à tous ceux et celles qui, grâce à leur apport, à leurs interventions auprès de nos communautés, ont rendu possible le cheminement vers la guérison.

La FADG : un modèle autochtone de saine gestion

Au cours de l'année financière écoulée, la question de savoir si le recours à des fondations comme moyen d'atteindre les objectifs de la stratégie de guérison ou de verser les ressources ou fonds du



Message du Conseil d'administration

gouvernement a été soulevée. On a débattu du bien-fondé de ces arrangements concernant des responsabilités confiées ou déléguées à d'autres intervenants. Nous ne voulons pas engager des discussions à ce sujet; nous sommes cependant fiers d'être la première organisation du genre, desservant les communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits en tant qu'organisation nationale à but non lucratif, autonome et apolitique qui finance des projets s'inscrivant dans le vaste mouvement de guérison des séquelles des pensionnats au Canada. Nous sommes fiers des accomplissements des projets financés et nous croyons que ces efforts font foi de ce qui peut être accompli lorsque des initiatives destinées aux Autochtones, adaptées à leur réalité culturelle, sont appuyées par l'innovation, la créativité, et la vision autochtones. Les vérifications de fin d'exercice des six dernières années, les vérifications des états financiers et vérifications de la conformité, de même que nos trois évaluations intérimaires et notre plan général font état des résultats positifs de la Fondation

L'économie sociale

La Fondation autochtone de guérison a été établie pour appuyer les services et les activités communautaires de guérison qui s'attaquent aux répercussions intergénérationnelles laissées par l'abus physique et sexuel subi sous le régime des pensionnats indiens au Canada. Dans l'exécution de son mandat, la FADG a exercé un rôle encore plus important que celui de mécanisme de financement. Elle a pris part au développement communautaire en général, à l'accroissement du mieux-être des Autochtones et de leur capacité, et à la gestion de projets. Bref, nous croyons que la Fondation

autochtone de guérison a contribué au renforcement de ce qu'on appelle l'« économie sociale ».

La FADG a accumulé beaucoup de connaissances au sujet de la guérison des séquelles des pensionnats et elle a joué un rôle déterminant en documentant les facettes multiples du dossier des pensionnats. Nous croyons fermement qu'un continuum de traitement doit être assuré pour toutes les personnes qui se sont engagées sur le chemin de la guérison. La même chance doit être offerte aux personnes disposées à entreprendre une démarche de guérison à un moment qui leur convient.

Il arrive que les conditions sociales qui régissent dans certaines communautés constituent une entrave à la progression à long terme d'une personne vers le rétablissement. La guérison est au coeur même de la capacité des Autochtones à s'attaquer à d'autres problèmes sociaux urgents.

L'avenir à long terme

Au 31 mars 2006, la FADG mettra fin au financement de presque 90 % des projets qui étaient en cours à la fin de l'année financière 2003-2004. À peu près le quart de ces projets ont la certitude qu'ils ne seront pas en mesure de continuer une fois l'appui financier de la FADG terminé. L'avenir de la moitié de ces projets est incertain. Nous espérons que des solutions seront développées pour s'assurer que des Survivants rendus vulnérables en raison de leur décision d'entreprendre une démarche de guérison n'auront pas à endurer encore plus de souffrances compte



Message du Conseil d'administration

tenu de la cessation de l'appui financier accordé au projet. En l'absence de la Fondation autochtone de guérison, il faudra trouver d'autres sources de financement pour les projets. Même si nous avons engagé nos fonds, nous continuons à communiquer au public ce message que la guérison est un effort de longue durée qui nécessite une planification et des ressources à long terme. Dans l'optique du Conseil, la Fondation autochtone de guérison pourrait être un véhicule efficace de distribution de ressources à long terme.

De plus, les communautés ont donné suite à l'appel de propositions de la Fondation par vagues. C'est l'indication qu'il y a des niveaux différents de préparation ou de capacité d'intervention en matière de guérison. La première vague de réponses à l'invitation de la FADG est venue de la Colombie-Britannique et de la Saskatchewan. Les

« [TRAD.] Les gens qui ont consacré leur énergie à cette tâche comprennent bien le pouvoir de l'économie sociale. La personne représente en soi une ressource socialement puissante, influente, et il est grand temps que le gouvernement fédéral le reconnaisse. Nous avons l'intention de faire en sorte que l'économie sociale soit la priorité essentielle du train de mesures de la politique sociale du Canada... Tout comme il faut des entrepreneurs pour maintenir une économie vigoureuse, il est essentiel également d'avoir des entrepreneurs sociaux, si on veut que des communautés dynamiques continuent à prospérer. Et elles ont besoin de notre appui. »

Paul Martin, Le premier ministre du Canada, discours en réponse au discours du trône, 2 février 2004. Source: <http://pm.gc.ca/eng/sft-ddt.asp?id=2>

Photo : réunion du Conseil d'administration de la FADG. Kanatiio



Message du Conseil d'administration

Autochtones de ces régions étaient particulièrement bien préparés à entreprendre une démarche de guérison au moment de l'établissement de la Fondation. La deuxième vague provenait des provinces de l'Ontario, du Québec, de l'Alberta, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse. Quant à la troisième vague, elle est venue des collectivités inuites. Nous croyons que les Métis constitueront la prochaine vague des personnes voulant bénéficier des ressources allouées à la guérison des séquelles des pensionnats.

Les fonds ne représentent pas la seule forme de contribution qui peut être faite en regard du processus de guérison. Que nous ayons des fonds ou non à mettre à la disposition des projets, nous offrirons d'autres ressources comme des études de recherche, des manuels et de l'expertise dans bon nombre de domaines pertinents à la guérison. La Fondation Espoir des générations, une société de bienfaisance établie par le Conseil d'administration de la FADG, continuera à édifier des partenariats et à réunir des fonds qui, espérons-le, appuieront les efforts actuellement en cours que la Fondation autochtone de guérison a soutenus.

En conclusion

Nos évaluations intérimaires ont indiqué que la guérison est bel et bien amorcée. Des thérapies traditionnelles, appliquées seules ou en association avec des méthodes occidentales, ont permis de libérer les victimes des séquelles accablantes des abus subis dans les pensionnats. Les personnes participantes aux projets financés – dont seulement 2 % parmi elles étaient auparavant engagées dans des activités de guérison – ont rapporté qu'elles se

sentaient plus respectées, plus en sécurité, qu'elles avaient été encouragées et bien accueillies. D'après une recherche indépendante menée par Kishk Anaquot Health Research, environ 80 % des personnes ayant participé à une activité financée par la FADG se sont senties de loin mieux préparées à affronter de futurs traumatismes; dans le même ordre d'idées, 71 % parmi elles se sont senties mieux préparées à faire face à des problèmes difficiles.



Vision, Mission & Valeurs



LA FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON A été créée en 1998, ayant un montant unique de 350 million de dollars alloué par le gouvernement du Canada à distribuer et investie d'un mandat pouvant être étiré jusqu'à onze ans. Ce montant unique a permis à la Fondation de financer des projets de guérison communautaires et de couvrir ses dépenses d'opération. La Fondation autochtone de guérison est une organisation à but non lucratif, administrée par des Autochtones. Elle n'est pas une organisation gouvernementale et elle fonctionne indépendamment des organisations autochtones nationales.

Les dix-sept membres du Conseil d'administration de la Fondation reflètent la diversité de la population autochtone du Canada. Le rôle du Conseil est d'aider les Autochtones à s'aider eux-mêmes en leur accordant des fonds pour des projets de guérison, en encourageant une meilleure connaissance des questions et des besoins axés sur la guérison, et en sollicitant l'appui du public canadien.

Dans notre vision d'avenir, ceux et celles qui ont été affectés par les abus sexuels et physiques subis dans le pensionnats ont confronté les expériences traumatisantes qu'ils ont vécues et ils ont guéri une grande partie de leurs blessures. Ils ont brisé le cycle des abus et ils ont développé, de manière significative, leurs capacités aux niveaux individuel, familial, communautaire et national, jetant ainsi les bases d'un plus grand bien-être pour eux-mêmes et les générations futures.

Notre mission est d'appuyer les peuples

autochtones et de les encourager à concevoir, à développer et à renforcer des démarches de guérison durables qui s'attaquent aux effets des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Nous nous considérons comme les facilitateurs d'un processus de guérison qui aidera les Autochtones à s'aider eux-mêmes. Notre rôle est de leur fournir les ressources nécessaires pour mettre en œuvre des initiatives répondant aux besoins de guérison, pour éduquer et créer chez le public un climat de compréhension. Nous travaillons également à encourager la participation des autres Canadiens au processus de guérison et nous les invitons à cheminer avec nous sur la voie de la réconciliation.

Nous privilégions une approche holistique, propice à la guérison, la réconciliation et l'autodétermination. Nous nous engageons à cibler toutes les formes et manifestations – directes ou indirectes – d'abus et leurs répercussions intergénérationnelles en nous appuyant sur la force et la résilience des peuples autochtones.

Nous encourageons les approches centrées sur les besoins des personnes, des familles et de l'ensemble de la communauté autochtone. Nous considérons que la prévention des abus, ainsi que le processus de réconciliation entre victimes et abuseurs, entre peuples autochtones et autres Canadiens, sont des facteurs cruciaux pour le développement de la santé et de la prospérité des collectivités.

En investissant de manière stratégique

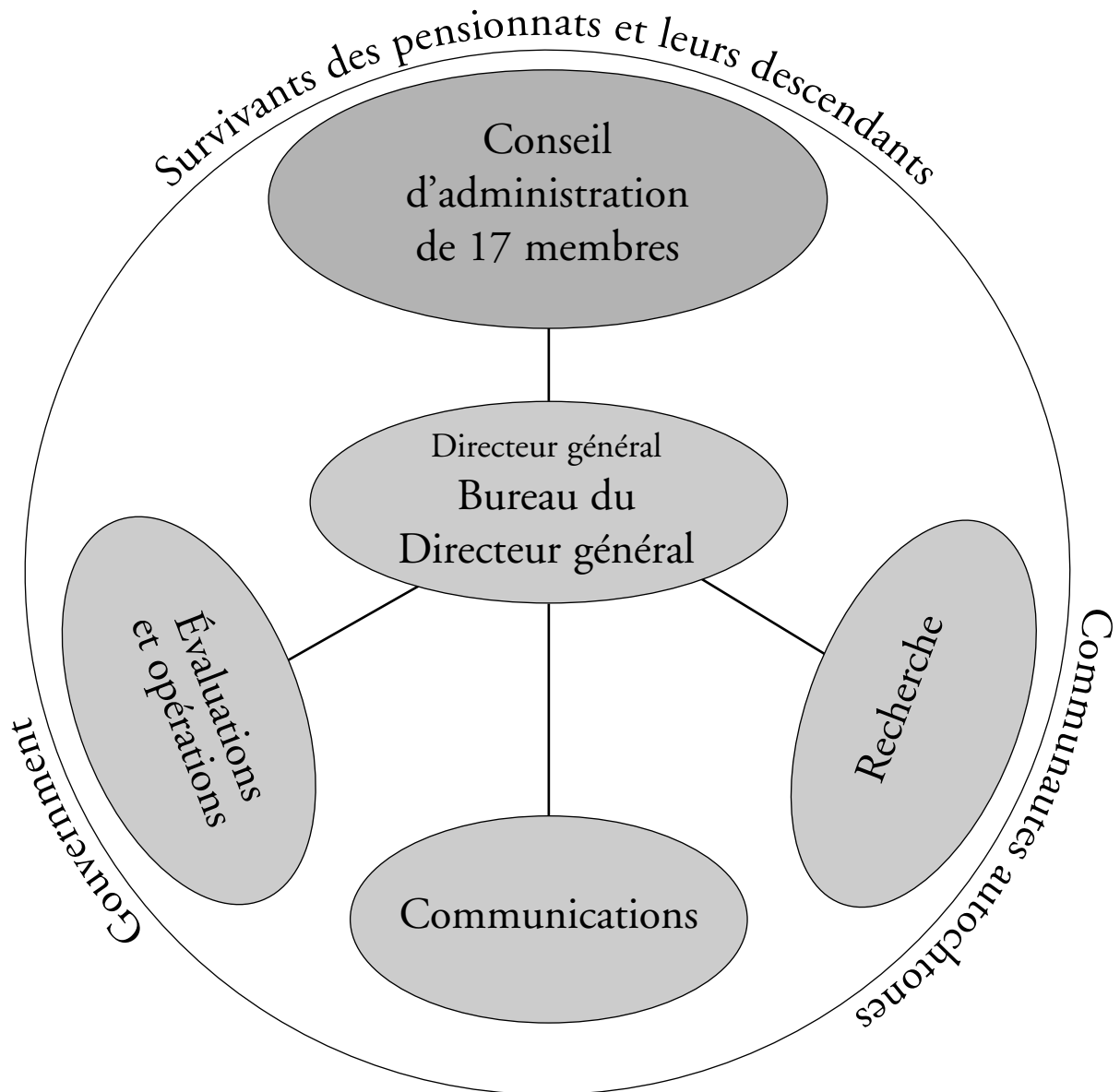
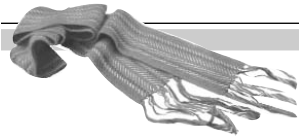


Vision, Mission & Valeurs

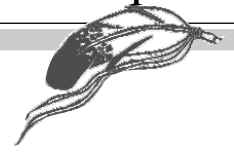
ressources qui nous ont été confiées et en contribuant à établir un climat sécurisant caractérisé par la confiance, la compréhension et la bonne volonté, nous générons les ressources et les moyens qui nous permettront d'appuyer les Autochtones, qu'ils soient Métis, Inuits ou des Premières Nations, vivant sur et hors réserve, inscrits ou non inscrits. Nous les encourageons ainsi à s'engager pleinement dans des démarches de guérison aptes à répondre efficacement aux besoins et aux circonstances diversifiées de nos communautés.



Structure et responsabilités de la FADG



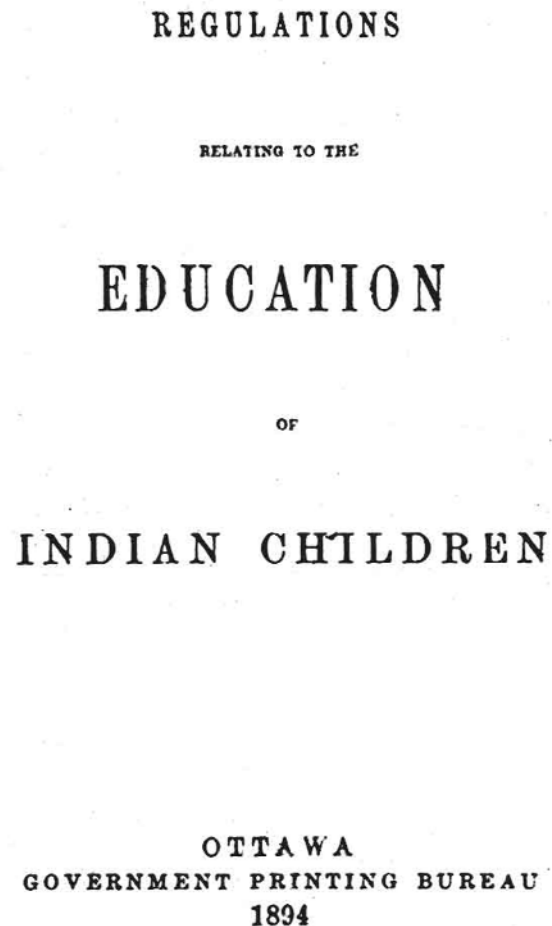
Étapes historiques



DANS LA FOULÉE DE LA CRISE D'OKA EN AOÛT 1991, le gouvernement fédéral de Brian Mulroney a annoncé la tenue de la Commission royale sur les peuples autochtones. L'un des coprésidents de la Commission était Georges Erasmus, ancien Chef national de l'Assemblée des Premières Nations. Le mandat de la Commission, élaboré en premier lieu par Brian Dickson, ancien Président de la Cour suprême du Canada, était très vaste. La Commission a tenu des audiences publiques à travers le pays et elle a analysé de façon exhaustive des dossiers autochtones.

En novembre 1996, la Commission royale publia son rapport final en cinq volumes, contenant plus de cent pages de recommandations. Le chapitre 10 qui traite de la question des pensionnats pour Indiens brisa le tabou et révéla l'étendue de la tragédie endurée par les enfants autochtones.

Le 7 janvier 1998, l'Honorable Jane Stewart, ministre des Affaires indiennes, rendait public Rassembler nos forces – Le plan d'action du Canada pour les questions autochtones, ce qui constituait la réponse du gouvernement au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones. Au cours de cette cérémonie, la ministre présenta une déclaration de réconciliation – des excuses officielles pour les abus perpétrés dans les pensionnats. Elle annonça une stratégie de guérison et l'allocation d'un fonds de 350 millions de dollars pour répondre aux besoins de guérison des personnes, des familles et des communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits affectées par les séquelles des abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.



(Photo : Le projet Shingwauk <http://www.shingwauk.auc.ca>)

À la mi-février, suite aux discussions des groupes de travail créés pour étudier la question des pensionnats, un rapport préliminaire intitulé Stratégie de guérison : principes et approches proposées a été présenté aux cinq organisations nationales autochtones; un Conseil d'administration intérimaire composé de personnes autochtones de haut calibre a été créé. Pendant cette période, un



Étapes historiques

groupe de travail formé de représentants autochtones et de représentants du gouvernement fédéral s'est vu confier l'élaboration de l'accord de financement et de l'acte constitutif de la FADG. Au cours des trois mois de son mandat original, le Conseil d'administration intérimaire a établi une organisation à but non lucratif afin d'administrer le fonds de 350 millions de dollars.

En mars 1998, le gouvernement fédéral a convoqué une rencontre de deux jours dans le but de communiquer les plus récents développements au sujet de la Stratégie de guérison et du Fonds de guérison aux Survivants des pensionnats, aux organisations nationales, aux organismes travaillant dans le domaine de la guérison et aux autres parties intéressées et de recueillir leur rétroaction. Les membres du Conseil d'administration intérimaire ont également pris part à cette rencontre à titre d'observateurs et ils ont pris note des opinions et des propositions des participants.

Les 14, 15 et 16 juillet 1998, une conférence sur la Stratégie de guérison relative aux pensionnats a eu lieu à la maison longue de Squamish, en territoire squamish. Cette conférence avait pour but de recevoir les recommandations et suggestions des Survivants des séquelles des abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats.

Le 31 mars 1998, un organisme de financement désigné sous le nom de la Fondation autochtone de guérison a été établi en tant qu'organisation autochtone à but non lucratif, indépendante du gouvernement et des organisations autochtones à représentation nationale. La Fondation a été établie pour une durée de 11 ans, un mandat se terminant en mars 2009.



(Photo : Onion Lake Indian Residential School, 1903. Archives de l'University of Saskatchewan)

Au printemps de l'an 2000, la Fondation autochtone de guérison a entrepris des discussions avec le gouvernement du Canada concernant l'amélioration potentielle de son rendement organisationnel par le biais d'un prolongement de mandat et d'une modification des restrictions touchant ses investissements. Le but était de concentrer les efforts de la Fondation sur des activités de guérison constructives et répondant aux besoins, plutôt que sur un décaissement rapide du fonds de guérison.

En février 2001, la FADG organisait une rencontre avec des représentants du gouvernement fédéral pour présenter les résultats d'une étude menée par KPMG, qui confirmait la réputation bien établie de la Fondation. La présentation a également fourni une analyse approfondie des investissements de la FADG et elle a permis de proposer d'autres stratégies prudentes et équilibrées, accompagnées de leurs avantages respectifs.

Cette analyse offrait des scénarios décrivant les avantages potentiels de plusieurs politiques d'investissements appliquées sur des durées variables de mandat. En se basant sur le montant de



Étapes historiques

capital disponible à la date de l'analyse et sur des dépenses globales annuelles de 21,2 millions de dollars, la Fondation aurait été capable de fonctionner indéfiniment.

En 2003, le gouvernement du Canada offrait de prolonger l'étape d'engagement de fonds du mandat de la Fondation afin que celle-ci les distribue sur une période additionnelle de deux ans, soit du 31 mars 2004 au 31 mars 2006, sans rajout de fonds, ni d'autres modifications au mandat. Étant donné que le Conseil d'administration de la Fondation autochtone de guérison avait déjà engagé presque la totalité de ses fonds, il a décliné cette offre. Dès lors que cette proposition était temporellement précise et l'offre plutôt tardive, on avait laissé passer l'occasion d'un mandat élargi.

La date limite pour des demandes de fonds à la Fondation a été fixée au 28 février 2003, à l'exception des demandes provenant des Inuits et des demandes pour le financement de centres de guérison. En octobre 2003, le Conseil d'administration a engagé le restant des fonds disponibles, mettant ainsi un terme à l'étape d'engagement des fonds du mandat de 11 ans de la Fondation.

Le personnel de la Fondation continuera à appuyer et à suivre l'évolution des projets financés en cours, continuera ses activités de production de rapports (y compris le rapport final) et de liquidation des affaires jusqu'en 2008, moment où la Fondation prévoit fermer ses portes.

Les 28 et 29 mars 2004, le Conseil d'administration a été le groupe d'accueil d'une réunion entre les différents intervenants – des représentants du gouvernement du Canada, des autorités ecclésiastiques des Églises, des organisations

autochtones et des groupes de Survivants.

À l'intention des membres participants à cette rencontre, un document de travail a été préparé et il a servi de guide de discussion. Ce document avait pour but d'aider à centrer le dialogue, de permettre d'échanger des idées sur la façon d'inspirer de l'espoir chez les personnes qui n'ont pas encore amorcé leur cheminement vers la guérison et d'explorer des pistes de solutions permettant de continuer à progresser.

Nous avons commencé par faire état des progrès accomplis jusqu'à maintenant dans le cadre du mouvement de guérison, des progrès qui sont le résultat d'efforts redoublés et incessants, d'un grand dévouement à la cause et d'un profond engagement pour changer la dynamique ayant empoisonné les relations entre les peuples autochtones, le gouvernement du Canada, les Églises et toutes leurs organisations, et les Canadiens.

Au cours de ces deux jours de réunion, les participants ont partagé ce qu'ils avaient appris, se sont penchés sur des questions fondamentales issues du mouvement de guérison, ont exploré la possibilité d'établir une Coalition de l'Espoir et ils ont étudié des modèles possibles de résolution de conflits et de réconciliation pouvant nous orienter dans l'avenir.

Des rencontres de suivi ont été prévues pour juillet et à des dates ultérieures.

En dépit de tout ce qui a été accompli, nous avons beaucoup de chemin à parcourir. La guérison et la réconciliation sont d'une importance décisive car elles constituent l'essence même de notre capacité collective d'évoluer vers un avenir meilleur. Nous avons commencé à jeter les bases d'un nouvel héritage.



Remédier aux séquelles des pensionnats



A TITRE OFFICIEL, LES PENSIONNATS POUR LES Indiens ont fonctionné entre 1892 et 1969, en partenariat avec le gouvernement du Canada, l'Église catholique, l'Église anglicane, l'Église méthodiste (aussi appelée Église unie) et l'Église presbytérienne, l'Armée du Salut et les Mennonites.

Bien que le gouvernement du Canada ait officiellement cessé d'assumer la responsabilité de ces écoles en 1969, plusieurs pensionnats ont continué leurs activités dans les années soixante-dix et les années quatre-vingt. Akaitcho Hall, situé à Yellowknife dans les Territoires du Nord-Ouest, a poursuivi ses activités jusque dans les années quatre-vingt dix.

Tous les segments des sociétés autochtones ont été affectés par les séquelles des pensionnats. Chaque communauté a souffert et souffre toujours d'une désintégration sociale, économique et politique. Les langues autochtones ont été décimées et celles qui ont survécu ne cessent d'être menacées. Les familles ont été déchirées. Ceux qui ont fréquenté les pensionnats ont eu leur vie dévastée. Un grand nombre de Survivants ayant été privés de la présence et du soutien de leurs parents n'ont pu développer dans ces écoles les compétences parentales et n'ont donc pu les transmettre à leurs enfants. Ils ont dû livrer une lutte quotidienne pour surmonter les effets préjudiciables de la perte de leur identité autochtone, de leur liberté et de leur vie privée, ainsi que ceux provenant des souvenirs laissés par les abus, les traumatismes, la pauvreté et la négligence.

Des milliers d'anciens élèves sont venus témoigner des abus physiques, émotionnels et sexuels qui

infectaient le système scolaire. Aucune mesure n'a été prise pour mettre fin aux abus ou pour punir les agresseurs, ni pour améliorer les conditions de vie de ces élèves. Un grand nombre de Survivants ont perpétué ce cycle en faisant subir des abus à leurs propres enfants.

Après des années de résistance, de contestations et d'activisme de la part de nombreux Autochtones et d'autres intervenants, les premiers grands pas vers la guérison furent amorcés. Les Églises responsables de la gestion des pensionnats ont présenté publiquement leurs excuses. La première à le faire fut l'Église unie du Canada, en 1986. Les autres Églises ont à leur tour présenté des excuses : les Missionnaires Oblats de Marie Immaculée (Église catholique romaine) en 1991; l'Église anglicane en 1993; l'Église presbytérienne en 1994.

C'est vers cette même période que, dans le contexte de son mandat global, la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) a débuté son enquête sur les pensionnats. En novembre 1996, cette enquête a abouti à la publication d'un rapport final, incluant une section consacrée aux résultats de la recherche sur les pensionnats et aux recommandations qui en ont découlées.

En 1997, la Conférence canadienne des évêques catholiques a émis une déclaration dans laquelle elle exprimait ses regrets pour les tourments et les souffrances vécus par tant de personnes autochtones dans les pensionnats. En l'an 2000, le Pape Jean Paul II a aussi exprimé des regrets similaires.

La création de la Fondation autochtone de guérison en 1998 annonça le début d'une période



Remédier aux séquelles des pensionnats

de tentatives pour guérir les traumatismes dont souffrent encore aujourd'hui les Autochtones, leurs familles et leurs communautés et qui découlent des abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats et de la perte de leur culture et de leur langue.

Entre 1998 et 1999, le gouvernement du Canada a mené à travers le pays une série de neuf rencontres préparatoires avec les victimes d'abus et les représentants d'institutions religieuses afin de trouver des moyens de régler les poursuites en justice pour abus physiques et sexuels liés aux pensionnats.

En 1999, le Canada a amorcé une série de projets de résolutions de conflits qui explorent différentes pistes de solution.

En septembre 2000, Jean Chrétien annonçait la nomination du vice-premier ministre Herb Gray en qualité de représentant spécial dans le dossier des pensionnats. Herb Gray avait la responsabilité de coordonner toutes les initiatives au nom du gouvernement. À cette fin, en juin 2001, le premier ministre, dans le but de centraliser les ressources et les efforts destinés à remédier aux séquelles des pensionnats pour Indiens, créa le Bureau de résolution des questions des pensionnats indiens (RQPI). Le dossier des pensionnats fut alors retiré du ministère des Affaires indiennes et du Nord pour être transféré au RQPI.

En août 2002, l'honorable Ralph Goodale, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux et porte-parole pour les Métis et les Indiens non inscrits, devient le ministre

responsable du Bureau de résolution des questions des pensionnats indiens au Canada. Il a annoncé en décembre 2002 l'établissement du cadre de règlement en fonction de la Résolution des questions des pensionnats indiens au Canada – un cadre de règlement alternatif à l'amiable offert aux victimes d'abus commis dans les pensionnats qui vise à régler en dedans de sept ans les demandes de compensation. (Pour obtenir plus d'information, consultez <http://www.irsr-rqpi.gc.ca/francais/index.html> ou communiquez avec le centre d'assistance de Résolution des questions des pensionnats indiens au Canada au 1-800-816-7293.)

En date du 31 mars 2004, plus de 12 000 anciens élèves indiens ayant fréquenté les pensionnats ont décidé de poursuivre en justice le gouvernement du Canada. Même si la grande majorité de ces poursuites font état d'abus physiques et sexuels, 90 % allèguent également la perte de leur langue et de leur culture. Cependant, le Canada n'offre aucune compensation pour cette perte de la langue et de la culture, les cours de justice ne la reconnaissant pas encore comme objets de poursuites, mais, par contre, des demandes de compensation pour la perte de la langue et de la culture peuvent maintenant être soutenues.

Une demande de compensation de plusieurs milliards de dollars introduite à la cour supérieure de l'Ontario et bien connue sous le nom de l'« action en justice Baxter » est une tentative de résolution de poursuites pour des préjudices causés par la perte de la langue et de la culture dans les pensionnats. Si elle est reçue, cette poursuite collective contribuera à élargir l'éventail des dommages recevables pour des compensations.



Remédier aux séquelles des pensionnats

Pour plus d'information sur le Cas Baxter, consultez [http:// www.thomsonrogers.com/classaction.htm](http://www.thomsonrogers.com/classaction.htm) ou communiquez avec Darcy Merkur au 1-888-223-0448.)

Au cours de l'année financière 2003-2004, la Fondation autochtone de guérison a pris part à la Coalition de l'Espoir des générations – un groupe formé de représentants des Églises, du gouvernement et de diverses organisations non gouvernementales, y compris des groupes de Survivants, qui est intéressé à amorcer un dialogue au sujet de la réconciliation. Au cours de la dernière décennie, des progrès ont été faits en vue d'efforts coalisés vers la réconciliation. Ce progrès est le résultat d'un travail incessant, d'un grand dévouement et d'un profond engagement pour changer la dynamique qui a empoisonné les relations entre les Autochtones, les Églises et le gouvernement canadien. Nous avons bon espoir d'arriver un jour à considérer cette époque de notre histoire comme une autre étape marquante de notre cheminement vers la paix, la réconciliation et le développement de bonnes relations.

Le litige et le mode alternatif de règlement des conflits sont deux possibilités offertes aux Survivants des abus commis dans les pensionnats. La guérison en est une troisième et, d'après nous, elle constitue un facteur essentiel.

En effet, alors que les indemnisations affluent, il faudrait que les personnes survivantes puissent les recevoir dans un environnement de guérison. La guérison est centrale pour les Autochtones; elle leur permet de développer la capacité



Réduction progressive des activités de la FADG

- ▶▶ 31 mars 1998 Incorporation

- ▶▶ 4 décembre 1998 Lancement du premier Guide du programme/ appel de des demandes de financement

- ▶▶ 24-26 mars 1999 Le Conseil se réunit et approuve les premiers projets

- ▶▶ 23 juin 1999 Les 35 premiers projets sont annoncés

- ▶▶ 28 février 2003 La dernière date limite pour transmettre une demande de financement

- ▶▶ 5 octobre 2003 Le fonds de guérison est complètement engagé

- ▶▶ janvier 2006 La publication du rapport final de la FADG

- ▶▶ mars 2007 Fin du financement des projets

- ▶▶ septembre 2008 La FADG ferme ses portes

- ▶▶ 31 mars 2009 Le mandat d'une durée de 11 ans prend fin



Remédier aux séquelles des pensionnats

nécessaire à la résolution d'autres problèmes sociaux urgents. Dans la plupart des cas, pour qu'une telle guérison s'opère, il faudra une période plus longue que celle rattachée actuellement au mandat de la Fondation autochtone de guérison. La démarche de guérison vient tout juste de commencer et elle doit être appuyée jusqu'à son achèvement.

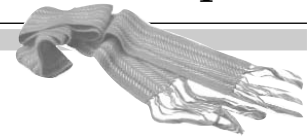
La réparation des torts que le régime des pensionnats a causés en faisant disparaître les langues et les cultures autochtones constitue pour bien des gens une préoccupation majeure. Le gouvernement est déjà confronté aux pressions des collectivités qui demandent un financement continu d'initiatives de guérison axées sur la langue et la culture.

À ce jour, la Fondation a réussi à faire progresser de nombreuses communautés sur le chemin de la guérison. Pour les communautés à travers le Canada ayant déjà entrepris une démarche de guérison, les fonds provenant de la Fondation représentaient le moyen de franchir des étapes significatives. D'autres ont débuté leur démarche de guérison lorsque leur première proposition a été approuvée par la Fondation. Aujourd'hui, de nombreuses communautés ont réussi à identifier la source de leurs traumatismes et sont fermement déterminées à poursuivre les démarches qui les mèneront à la guérison. Pour le temps qui lui reste, la Fondation n'épargnera aucun effort pour trouver les moyens de les aider à poursuivre leur cheminement vers la guérison.





Obligations Juridiques



LES INITIATIVES DE FINANCEMENT DE LA Fondation autochtone de guérison ont été conçues et sont administrées conformément aux conditions stipulées dans l'accord de financement conclu entre la Fondation et le Gouvernement du Canada.

Accord de financement

Accord de financement entre la Fondation autochtone de guérison et sa Majesté la Reine Chef du Canada représentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Dans le contexte des attributions de fonds, cet accord définit ce qu'est un requérant admissible. Conformément aux critères relatifs aux types de requérant admissible, de projets et de coûts admissibles, les fonds de la FADG ont été utilisés afin de répondre aux besoins de guérison des personnes autochtones résidant au Canada et qui ont été affectées par les abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles : communautés des Premières Nations, Inuits et Métis, organisations ou groupes appartenant à des organisations canadiennes (groupes de femmes autochtones, de jeunes inuits, centres d'amitié ou groupes de Survivants) ainsi que des personnes autochtones résidant au Canada, ayant survécu au système des pensionnats ou qui sont les descendants de personnes survivantes, ainsi que des réseaux de communautés autochtones. La Fondation attribue des fonds seulement aux requérants qui répondent aux critères établis pour les projets et les coûts admissibles.

Projets admissibles

Les projets de guérison financés par la Fondation doivent prendre en compte les aspects mental, affectif, physique et spirituel de la vie. La Fondation appuiera les approches novatrices adaptées aux différences géographiques et autres, ainsi qu'aux besoins locaux et aux autres réalités relatives à la démarche de guérison.

Pour être admissibles, les projets doivent porter sur les besoins en matière de guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles; établir des liens complémentaires, lorsque le Conseil le juge possible, avec d'autres services et programmes sociaux et de santé (fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones); être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables.

Tous les projets doivent avoir un impact positif sur le processus de guérison communautaire ; avoir un impact bénéfique à long terme en ce qui concerne le transfert de connaissances et de compétences et prévoir la prise en charge complète des activités par la communauté, une fois que le financement de la Fondation aura pris fin. Les projets qui bénéficient à un seul individu, et qui excluent les autres membres de la communauté ne seront pas financés par la Fondation

La Fondation ne finance pas :



Obligations Juridiques

- le coût d'achat, direct ou indirect, de biens immobiliers ou de réparation ou d'entretien de biens immobiliers que le requérant admissible possède directement ou indirectement,
- Les coûts relatifs à l'indemnisation de particuliers, à toute procédure ou à toute enquête publique reliée aux pensionnats ne sont pas des coûts admissibles; cela n'exclut pas les éléments des projets prévoyant des enquêtes publiques régionales à des fins de guérison en rapport avec les pensionnats.
- Les coûts relatifs à un programme admissible qui fait double emploi avec des programmes, des activités ou des services offerts par les gouvernements fédéral, provincial ou territorial ou grâce à du financement provenant d'un gouvernement
- Les activités de recherche, sauf celles portant sur la collecte de connaissances de base requises pour concevoir/remanier un programme, le mettre en œuvre et l'évaluer avec efficacité.

Toutefois, la Fondation peut financer un projet qui relève d'un domaine où il y a de nouveaux besoins auxquels on doit répondre. En faisant cela, elle peut s'intégrer aux programmes et services existants et les améliorer pour les adapter davantage aux besoins et aux priorités autochtones.

Critères obligatoires

Remédier aux traumatismes. Chaque proposition doit être réalisée pour répondre aux besoins en matière de

guérison des Autochtones affectés par les abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Démontrer que le projet bénéficie d'appui. Un projet aura plus d'impact s'il est lié à des programmes de santé, de services sociaux et à d'autres programmes communautaires. Pour être financé, un projet doit démontrer qu'il bénéficie d'un appui.

Démontrer comment les responsables du projet respecteront l'obligation de rendre compte. Ils doivent surtout démontrer comment ils respecteront l'obligation de rendre compte des activités du projet aux personnes qui ont survécu au système des pensionnats, à la communauté où le projet aura lieu, au groupe cible qui bénéficiera du projet.

Être conçus et administrés en respectant la Charte canadienne des droits et libertés et la législation sur les droits de la personne applicables. Les projets doivent être conçus et administrés conformément à La Charte des droits et libertés et à toutes les autres lois canadiennes relatives aux droits de la personne.

Photo: Kanatio.



Obligations Juridiques

Les critères additionnels suivants ont été élaborés pour la procédure d'examen des propositions. La proposition démontre : que des partenariats ont été établis ; qu'il existe un besoin de guérison ; qu'il y a participation des Survivants lorsque cela est possible et approprié ou encore des personnes souffrant des répercussions intergénérationnelles; que des mesures ont été prises pour créer un environnement sécurisant. La proposition intègre également des méthodes et des activités stratégiques et bien planifiées ; l'équipe du projet possède les compétences et l'expérience nécessaires pour mener le projet à bien ; la proposition aura des effets positifs durables sur la guérison des Survivants ; le projet ajoutera aux services ou programmes qui existent déjà dans la communauté ; le projet continuera de fonctionner une fois que le financement de la Fondation aura pris fin ; le budget proposé correspond aux dépenses prévues dans le projet.

Aboriginal Healing Foundation

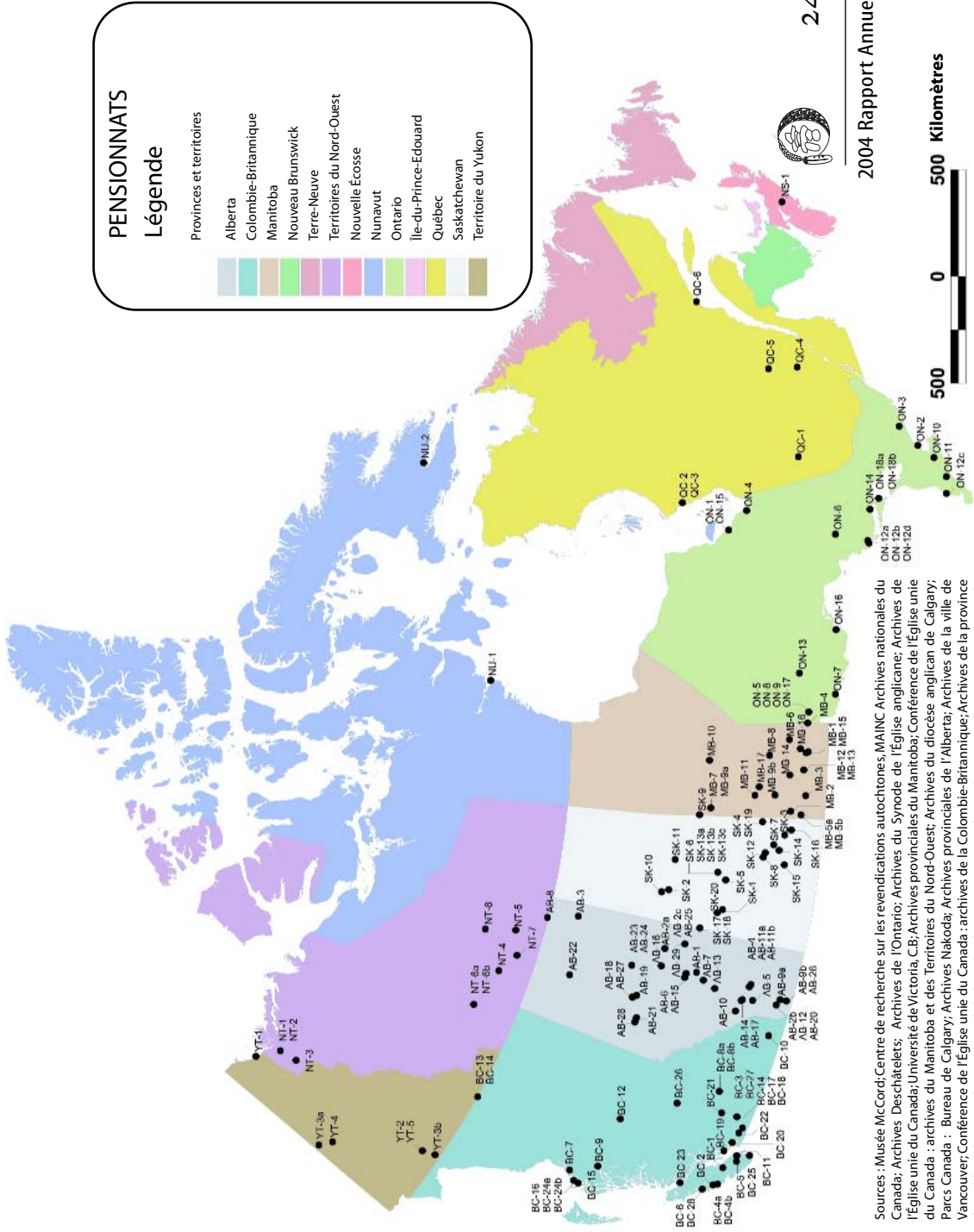


By-law N° 1

A by-law relating generally to the transaction of the affairs of the Aboriginal Healing Foundation.



Pensionnats



Sources : Musée McCord; Centre de recherche sur les revendications autochtones; MAINC Archives nationales du Canada; Archives Deschâtelets; Archives de l'Ontario; Archives du Synode de l'Église anglicane; Archives de l'Église unie du Canada; Université de Victoria, CB; Archives provinciales du Manitoba; Conférence de l'Église unie du Canada; archives du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest; Archives du diocèse anglican de Calgary; Parcs Canada; Bureau de Calgary; Archives Nakoda; Archives provinciales de l'Alberta; Archives de la ville de Vancouver; Conférence de l'Église unie du Canada; archives de la Colombie-Britannique; Archives de la province des Oblats de St. Paul; Musée royal de la Colombie-Britannique; Archives des sœurs de St. Anne; Archives du Yukon; Conseil de recherche en sciences humaines du Canada; Collège universitaire d'Algoa, Sault Ste. Marie.

Déclaration de désistement: Ce document est encore en voie d'élaboration. L'information qui y apparaît peut être modifiée sans avis préalable.

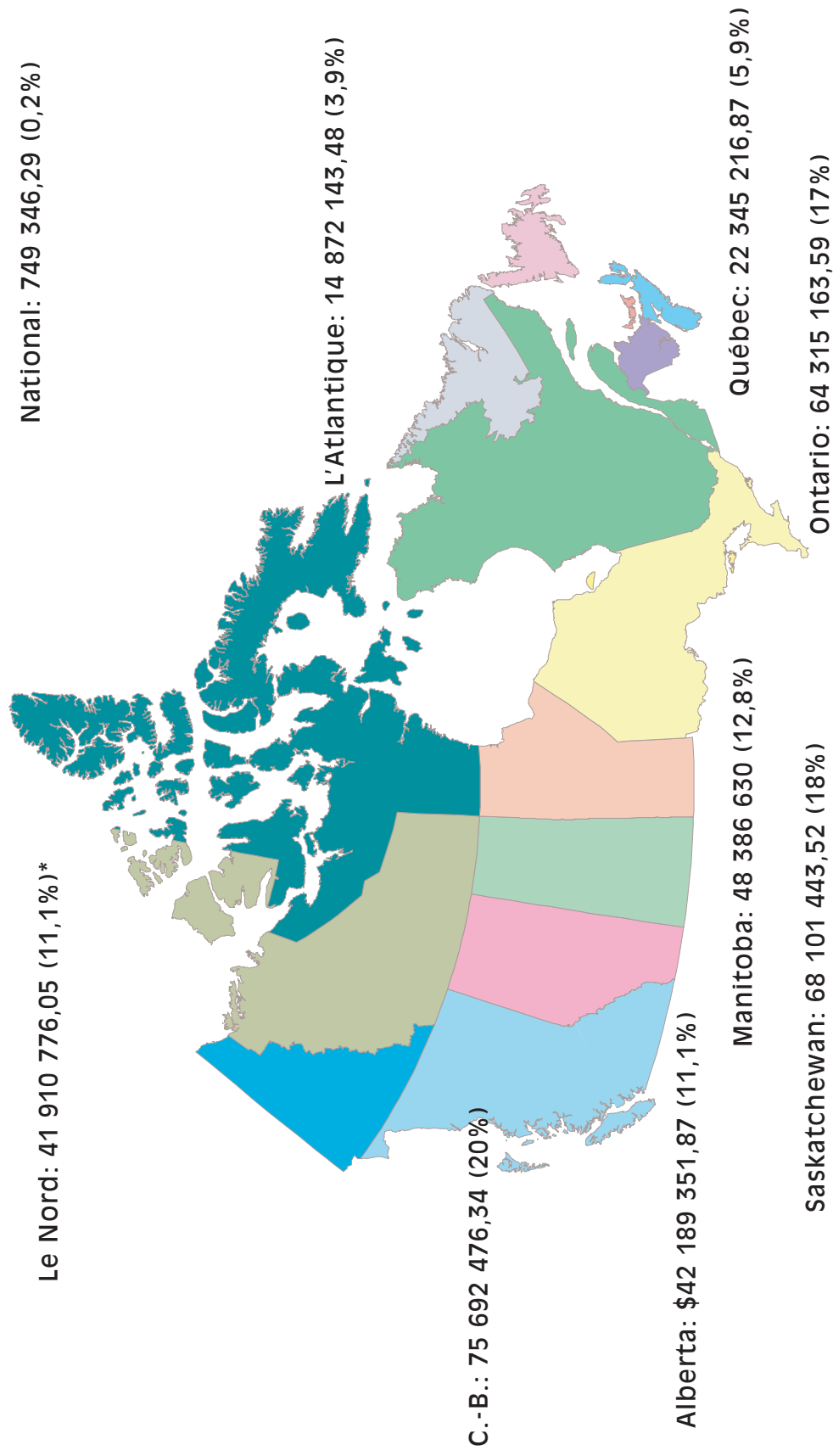
Produit en janvier 2001, Kathy Kettler, Fondation autochtone de guérison.

Projection conique conforme de Lambert. Parallèles standards 49° N et 77°

Carte des projets financés

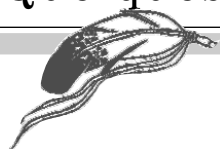
au 31 mars 2004

Total: 378 562 548,01



* Le Nord comprend Nunavut, T.N-O et Yukon

Quelques données sur les projets financés



Il nous voulons remplir notre mission, il est essentiel que les personnes et communautés autochtones ayant subi des traumatismes puissent s'attaquer à ceux-ci de manière constructive, qu'ils puissent briser le cycle des abus et guérir à de nombreux niveaux, aujourd'hui et dans l'avenir.

La Fondation autochtone de guérison a été créée pour aider les Autochtones à guérir des séquelles des abus physiques et sexuels qu'ils ont subi dans les pensionnats. Nous avons financé de nombreux projets qui s'attaquent aux répercussions intergénérationnelles du système des pensionnats. Ces projets ont permis aux communautés autochtones d'amorcer leur processus de guérison.

Revenus
Montant unique alloué par le Gouvernement du Canada: 350 000 000\$
Total des intérêts cumulés · 87 267 494\$
Montant total du fond · 437 267 494\$
Dépenses
Montant total engagé dans les projets · 378 562 548\$
Montant total des coûts d'administration de la FADG · 41 886 791\$ ¹
Total des dépenses · 420 449 339\$ ²

¹ Représente approximativement 9.8% de 285 541 947,92\$ (incluant la recherche).

² Représente approximativement 96% du montant total (437 267 494\$).



Quelques données sur les projets financés

Il était important au cours du troisième trimestre de notre processus de financement de financer un plus grand nombre de projets susceptibles d'aider les personnes autochtones

affectées par les séquelles des abus perpétrés dans les pensionnats à traiter leurs traumatismes d'une manière plus directe et plus significative.

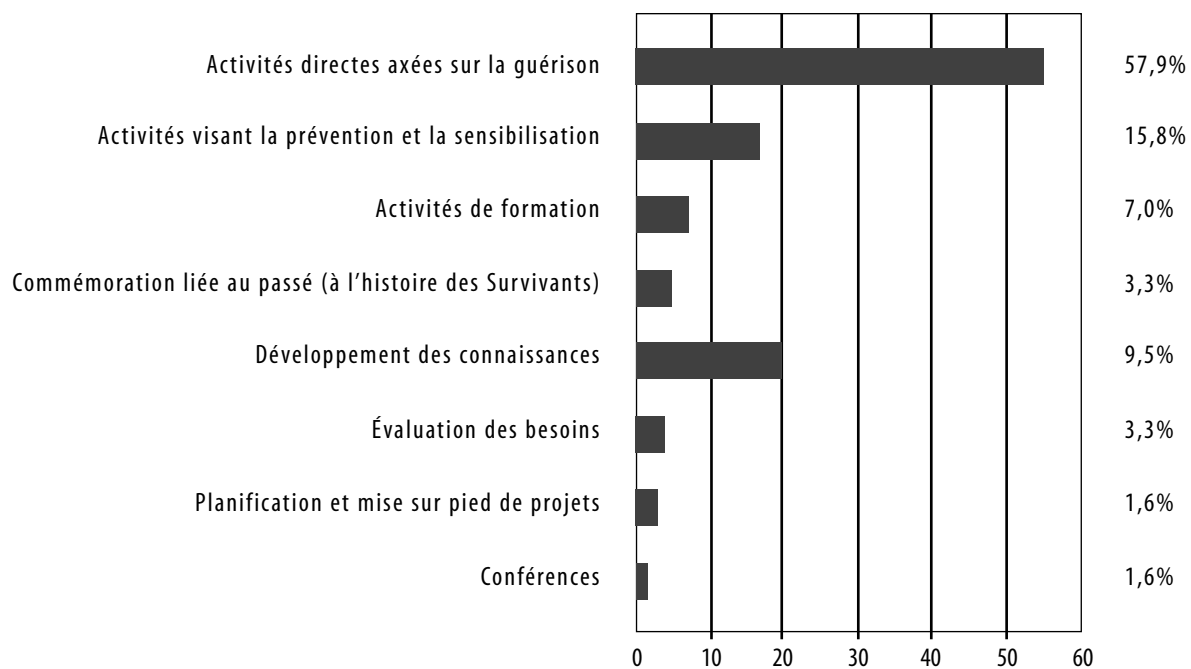
Processus de financement

- **4,568** propositions reçues, depuis janvier 1999
(**1 298 483 421,12\$** requis pour assurer un financement)
- **1,772** propositions ont respecté le mandat & les critères de financement (total : **586 009 488,82\$**)*
- **1,407** contributions approuvées
(total : **378 562 548\$**)
- **76.7%** taux d'approbation global

* Plusieurs demandes ont été soumises une deuxième fois, entraînant un niveau de financement plus élevé.



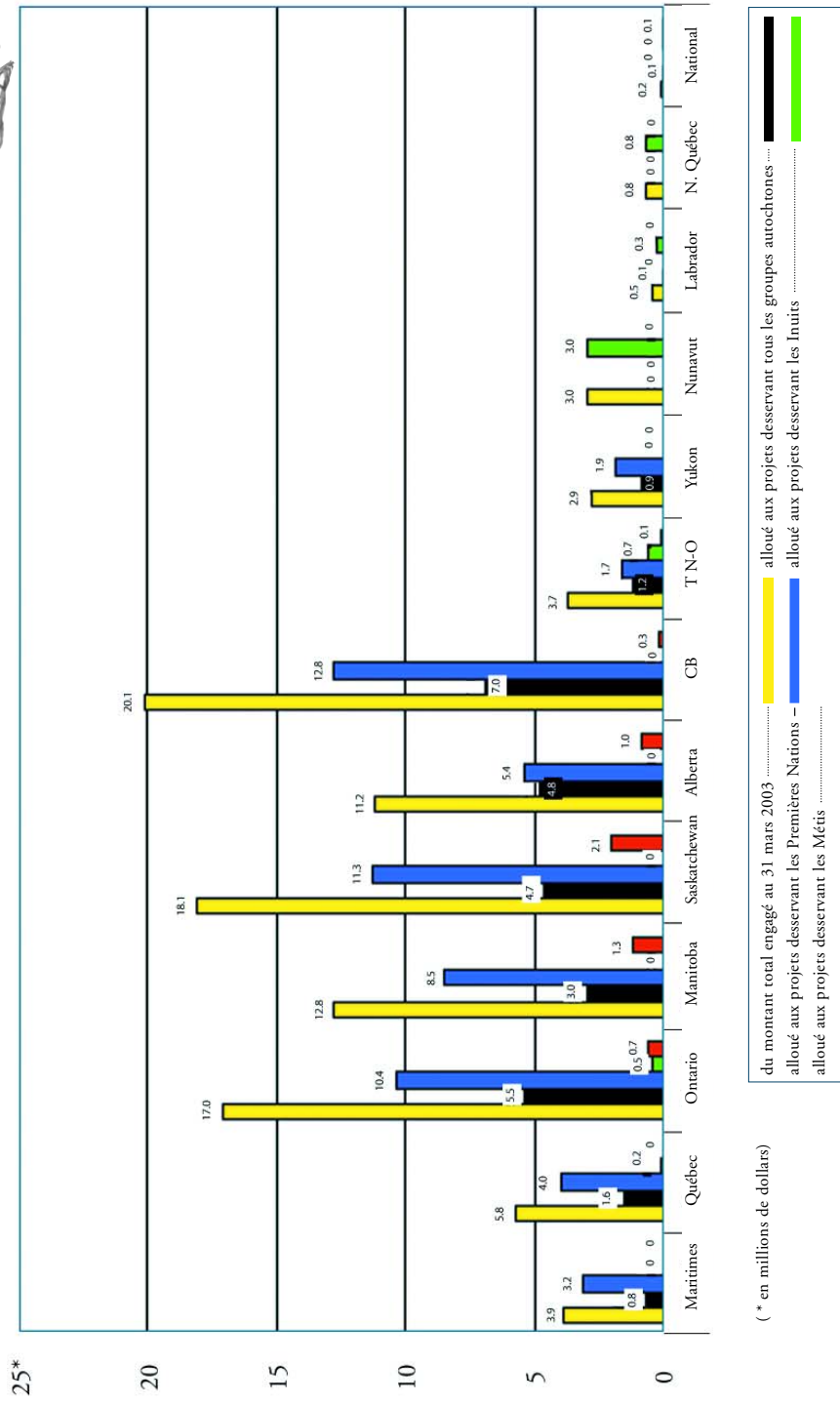
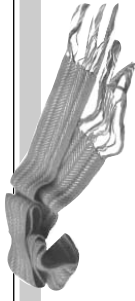
Types de Projets Financés *



* Demandes d'aide, soumissions de projets, propositions et demandes d'aide de moins de 50 000 \$ pour des centres de guérison



Projets financés, par région et par groupe autochtone



(* en millions de dollars)



Conseil d'administration



Aînées/Aîné, conseillères/conseiller auprès du Conseil



Nora Cummings



Helen Maksagak



Danny Musqua

Directeurs



Garnet Angeconeb
Secrétaire



Georges Erasmus
Président du Conseil et Président de la Fondation



Carrielynn Lamouche
Trésorière



Richard Kistabish
Vice-Président



Roy Bird



Rose-Marie Blair



Conseil d'administration



Angus Cockney



Bill Lightbown



Navalik (Helen) Tologanak



Keith Conn



Elizebeth Hourie Palfrey



Charles Weaselhead



Marlyn Cook



Viola Robinson



Cindy Whiskeyjack



Susan M. Hare



Grant Severight



Conseil d'administration – Fonctions



COMPOSÉ DE 17 MEMBRES AUTOCHTONES (Premières Nations, Métis, Inuits), le Conseil d'administration gouverne la Fondation autochtone de guérison. Il établit les orientations de l'organisation, en supervise les activités fiscales, légales ainsi que l'élaboration des politiques. Il est directement responsable du contrôle des investissements, des relations avec les entités politiques et de l'approbation finale du financement accordé aux projets de guérison. Il assume une responsabilité légale de reddition de comptes envers le Gouvernement et une obligation morale de transparence envers les Autochtones.

Objectifs

- 1 Examiner et approuver les activités majeures de planification organisationnelle
- 2 Examiner et approuver les projets
- 3 Superviser la gestion de la FADG dont le Directeur général a la charge
- 4 Gérer les affaires du Conseil d'administration en respectant toutes les exigences légales et éthiques
- 5 Établir un climat de confiance avec le public et communiquer une image publique positive de la FADG et de l'efficacité de son travail
- 6 Maintenir l'intégrité, la fiabilité et la transparence de la FADG

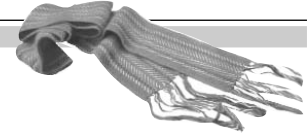


(Une photo du président de la FADG, Georges Erasmus. Wayne K. Spear)

Durant l'année fiscale 2002-2003, le Conseil d'administration s'est réuni à 7 occasions, incluant deux conférences téléphoniques, des réunions régulières à Ottawa (3), et à Vancouver (1). Une retraite de deux jours a été suivie à la suite de la réunion de Vancouver.



Directeur général



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL TRAVAILLE SOUS l'égide du Conseil d'administration. En collaboration avec le Président, il facilite le gouvernement du Conseil de la Fondation ainsi que les interactions entre la gestion, le personnel et le Conseil. Il fournit la direction nécessaire pour la bonne exécution de la mission, des stratégies et des objectifs de la FADG. Il exerce les pouvoirs et remplit les obligations qui lui sont spécifiés et délégués par le Conseil d'administration.

Le bureau de la direction générale comprenant trois personnes assure la facilitation de la conduite des affaires de la FADG par le Conseil d'administration, l'établissement et la promotion d'une image publique positive de la FADG auprès du public, ainsi que le maintien de l'intégrité et de la transparence de la FADG; de plus, il s'assure de la bonne exécution de la mission et des objectifs de la FADG, du rendement efficace de la gestion, ainsi que de la conformité de l'ensemble des activités de la FADG aux exigences légales et éthiques.

Avec un personnel de trois personnes, le bureau de la direction générale assume les responsabilités qui lui incombent dans les domaines suivants :

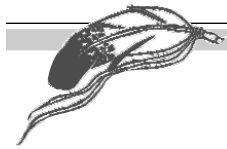
- Conseil d'administration
- Gestion
- Personnel
- Finances
- Communications

Objectifs

1. Assister le Conseil dans son rôle de gouvernement
2. Établir un climat de confiance avec le public et communiquer une image publique positive de la FADG et de l'efficacité de son travail
3. Mettre en œuvre la mission et les objectifs de la FADG
4. Assurer le rendement efficace de la Gestion
5. S'assurer que toutes les activités de la FADG soient conformes à toutes les exigences légales et éthiques



Communications



LES RESPONSABILITÉS PRINCIPALES DE L'ÉQUIPE des Communications consistent à communiquer les décisions stratégiques du Conseil d'administration aux parties intéressées, à promulguer de manière proactive la vision, la mission et les activités de la Fondation autochtone de guérison.

Guidée par la Stratégie de communication, les tâches de l'équipe des Communications englobent la provision d'outils qui lui permettent de faciliter le partage des connaissances en matière de guérison entre la Fondation et les communautés autochtones du Canada et entre les communautés elles-mêmes, de cerner les questions liées au système des pensionnats, au processus de guérison et de réconciliation et de favoriser l'éducation du public canadien. Le département des Communications collabore également à assurer le bon fonctionnement de l'information interne.

Il sert les parties intéressées dans trois langues, anglais, français et inuktitut.

Les responsabilités particulières du département des Communications englobent ce qui suit :

- Publications
- Site Web (<http://www.ahf.ca>)
- Liaison avec les médias et les relations publiques
- Rencontres régionales
- Présentations destinées au gouvernement et aux organisations autochtones et au public
- Publicité
- Éducation publique

- Liste d'envoi et base de données
- Traduction et révision
- Appui aux projets financés en ce qui a trait aux communications avec les médias et aux ressources informationnelles

Au cours de l'année financière 2003-2004, la FADG a engagé le reste du fonds de guérison de 350 millions de dollars. L'engagement du solde de fonds et les incidences de cette étape sur les projets financés et leur démarche de guérison à long terme ont été le centre d'intérêt.

Comme par les années précédentes, nous avons continué à nous servir de nos outils de communication pour élargir et approfondir la teneur du discours public et pour communiquer avec les communautés autochtones et le public en général. La démarche de transfert des responsabilités et de cessation des activités est commencée, de même que l'étape finale de notre mandat est à l'horizon; nous continuons cependant à fournir de l'appui aux projets et à diffuser le message que la démarche de guérison vient tout juste de commencer – et qu'elle doit continuer.

Nous fournissons des informations sur les activités de financement de la FADG en les mettant régulièrement à jour et nous avons mis en exergue des projets prometteurs et pertinents et des questions actuelles d'intérêt pour notre clientèle-cible, c'est-à-dire les Autochtones, en priorité les Survivants des pensionnats. Nous avons communiqué avec ces personnes et organismes au moyen de notre site Web, de notre journal, et des Assemblées régionales, et également par des présentations publiques.



Communications

Le département des Communications a participé à l'établissement et au maintien de la communication interne. Nous avons assuré le soutien de l'organisation interne par le biais de la collecte et de la distribution des coupures de presse et des écrits sur la guérison et l'histoire des pensionnats, de la préparation des discours et des présentations, de même que des breffages.

La stratégie et la charge de travail en matière de communications sont dictées par la demande, ce qui veut dire que nos services doivent répondre aux besoins journaliers, de même qu'aux besoins à long terme, des personnes intéressées par les questions liées aux pensionnats.

Objectif 1

Communiquer les démarches et les activités entreprises par la Fondation aux Survivants et à leurs descendants, de même qu'au gouvernement et au public canadien; sensibiliser tous les intervenants à notre mandat.

Stratégie 1

Comme par les années précédentes, les Communications ont organisé une série de rencontres régionales pendant l'année financière 2003-2004. Tenues à Vancouver, à Sudbury, à Montréal, à Iqaluit et à Watson Lake, les rencontres régionales de l'année écoulée ont visé comme toujours à rendre compte de l'exécution du mandat et des activités de la Fondation et à prendre note de la rétroaction des Survivants et des communautés.

Stratégie 2

Des mises à jour sur les activités de la FADG ont été intégrées aux présentations publiques et aux documents à l'intention des médias. Nous avons profité de chaque occasion offerte pour communiquer publiquement les leçons apprises en tant qu'organisation. Au cours de la dernière année, le Conseil d'administration et le personnel de la Fondation ont fait des douzaines de présentations aux hauts fonctionnaires du gouvernement et aux représentants des universités. Le département des Communications a préparé des notes de breffage, des documents ou dossiers d'information et de la documentation à l'intention des membres du parlement, des médias et du public en général.

Résultats

Nous croyons que la Fondation autochtone de guérison a contribué à l'accroissement de la connaissance et de la compréhension de ses efforts, de même qu'à la sensibilisation au besoin d'initiatives de guérison à long terme. Le fait d'être conscientisés de la nécessité d'appuyer la démarche de guérison au-delà de la durée de vie actuellement prévue de la Fondation autochtone de guérison nous a amenés à transmettre le message que la guérison est en marche et qu'elle doit continuer.

Les rencontres régionales ont fourni aux Survivants et aux Autochtones en général une tribune leur permettant d'exprimer leurs préoccupations, leurs opinions, et de parler de leur expérience de cheminement de guérison dans leur communauté. Les effets des abus perpétrés dans les pensionnats sur les victimes, leurs familles et leurs commun-



Communications

autés continuent d'être une question centrale, de même que le travail que nous accomplissons et tous les aspects qui touchent aux pensionnats; tous ces sujets d'intérêt ont été largement traités par les médias tant au Canada qu'à l'étranger.

Conformément au plan de réduction des activités de la FADG, nous avons maintenu la décision de l'année financière 2002-2003 d'éliminer la composante publicité payée. Dans le passé, les annonces visaient à faire connaître l'appel de propositions et le programme de financement, ainsi que les événements à venir (comme les rencontres régionales), et à sensibiliser le public aux efforts de la FADG. En 2003-2004, nous avons réorienté les communications en utilisant des ressources internes, en puisant dans nos bases de données pour diffuser directement nos messages. L'expertise que nous avons acquise comme organisation nous a permis de réduire les coûts et de centrer davantage nos efforts.

En 2003-2004, le site Web de la Fondation a continué à se développer en tant que principal outil de communication, enregistrant en moyenne 343 000 visiteurs par mois. Des descriptions de projets ont été révisées, normalisées et réparties en catégories « projets en cours » et « projets terminés ». Nous avons ajouté un contenu lié à d'autres sources de financement. Le site Web a été réorganisé pour faciliter l'accès à l'information sur les projets.

Objectif 2

Promouvoir une meilleure compréhension et une plus grande appréciation de la nature et des effets

des abus perpétrés dans les pensionnats sur les victimes, leurs familles et leurs communautés.

Stratégie 1

Mettre au point et distribuer des publications maison traitant de la guérison dans le contexte des effets des abus perpétrés dans les pensionnats.

Stratégie 2

Maintenir des liens avec les médias et les organisations communautaires en répondant à leurs demandes d'information et de conférenciers, en participant à des événements et en recommandant les personnes compétentes pour donner des entrevues.

Résultats

Au cours de l'année financière 2003-2004, nous avons continué à publier notre journal trimestriel, *Le premier pas* (en français) et *Healing Words* (en anglais), distribué à un bassin de plus de 30 000 lecteurs pour chaque numéro. La fréquence de distribution a été réduite par suite de la décroissance des effectifs et de la diminution du budget.

L'équipe des Communications a collaboré avec la Fondation Espoir des générations (anciennement Aboriginal Healing Charitable Association) à la production d'une version révisée et plus élaborée du vidéo *Que sont les enfants devenus? Guérison des effets des abus perpétrés dans les pensionnats*.

En 2003-2004, nous avons fourni des informations



Communications

aux journalistes et nous avons également organisé des entrevues pour les porte-parole de la FADG. Plus de 70 présentations ont été rédigées par les Communications.

Objectif 3

Apporter du soutien au personnel de la FADG quant à la production, traduction et révision de toute correspondance, breffages et à la rédaction de documents.

Stratégie

Fournir à l'interne des services de révision et de traduction.

Superviser la performance de l'équipe externe de traducteurs.

Résultats

Durant l'année financière écoulée, l'équipe des Communications a administré la traduction externe et effectué la révision interne d'études de recherche (publication maison et externe), de la correspondance, de documents et d'autres matériaux/documentation de divers départements de la FADG, ainsi que de toutes les publications du département des Communications.

Objectif 4

Faire connaître et appuyer les projets financés de la Fondation autochtone de guérison.



Stratégie

Le département de Communications appuie les projets par la fourniture de documents, d'images (photographies, etc.) et d'informations liés aux pensionnats. Des ressources sont également offertes, ainsi que du soutien dans leurs relations avec les médias. Dans le but de faire connaître les projets, nous avons diffusé leur profil et des sommaires à l'aide de documents imprimés et du site Web de la FADG (<http://www.ahf.ca>). Nous avons aussi prévu des conférenciers, présentateurs, aux séances d'information et aux rencontres organisées par les projets.

Résultats

L'équipe des Communications a fourni aux projets financés du matériel éducatif et elle a répondu à leur demande de documents de promotion. Cette documentation de la FADG a également été diffusée dans le cadre de la guérison et de l'information partagée entre les projets financés.



Évaluation et opérations financières



DIRIGÉ PAR LE DIRECTEUR DES ÉVALUATIONS ET opérations financières, le département regroupe deux équipes, l'équipe des finances et l'équipe des programmes, qui travaillent quotidiennement en étroite collaboration. Elles répondent à tous les besoins de l'organisation.

Le département a un effectif de vingt-quatre employés qui sont responsables des tâches suivantes :

- services d'information et de soutien communautaire;
- entrée des données et évaluation des propositions;
- administration des accords et contrôle des projets financés;
- production de rapports budgétaires et financiers;
- administration du portefeuille d'investissement relatif au fonds de guérison de 350 millions de dollars;
- entretien et maintien des systèmes informatisés, y compris de la base de données des projets (Gifts);
- administration de l'ensemble des activités administratives, y compris la réception, le courrier et les fournitures.

Objectifs

Assurer aux communautés autochtones à travers le Canada une distribution des fonds juste et équitable pour des projets qui traitent les séquelles des abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles.

Faire en sorte que toutes les propositions sont traitées suivant la même procédure pour l'obtention de financement.

Administrer avec sagacité et prudence le fonds de 350 millions de dollars qui a été confié à la Fondation et prendre toutes dispositions pour l'application des politiques financières de la FADG et pour la réalisation de ses objectifs.

Stratégies

Aider le Conseil d'administration de la Fondation à prendre des décisions éclairées en lui fournissant des informations exactes et opportunes.

En fournissant de manière régulière des informations exactes et pertinentes, les gestionnaires supérieurs peuvent constamment évaluer le rendement de la Fondation à tous les niveaux de l'organisation. Les preneurs de décisions peuvent maintenant consacrer plus de temps à assurer le suivi auprès des projets financés.

Offrir un soutien aux communautés en leur fournissant des renseignements et en faisant le suivi de leurs demandes par le biais d'un service d'information qu'elles peuvent contacter par une



Évaluation et opérations financières

ligne sans frais (1-888). Coordonner des sessions d'information, des rencontres de réseau et des visites sur place.

Développer, avec l'aide des coordonnateurs du soutien communautaire, une stratégie efficace, apte à générer un plus grand nombre de demandes de financement de la part des communautés inuites.

Être davantage en mesure d'assurer la gestion du risque rattaché aux projets.

Résultats

1. Nous avons engagé le restant du fonds de guérison de 350 millions de dollars.
2. Une vérification indépendante de la conformité de la Fondation autochtone de guérison a été menée. Les résultats indiquent que la FADG se conforme à l'accord de financement conclu avec le gouvernement du Canada.
3. Nous avons obtenu pour la cinquième année consécutive un rapport de vérification sans réserve, sans restriction d'aucune sorte.
4. Nous avons élaboré un nouveau format de rapport pour les visites sur le terrain, plus détaillé et donc plus complet. Ce rapport offre un plan de visite basé sur les facteurs de risques et cerne les plus importants d'entre eux. La Fondation continue de raffiner sa gestion du risque afin de créer un environnement favorisant un examen proactif des risques lors des prises de décision. Nous avons intégré des contrôles serrés aux processus d'approbation, de paiement et de suivi des projets.

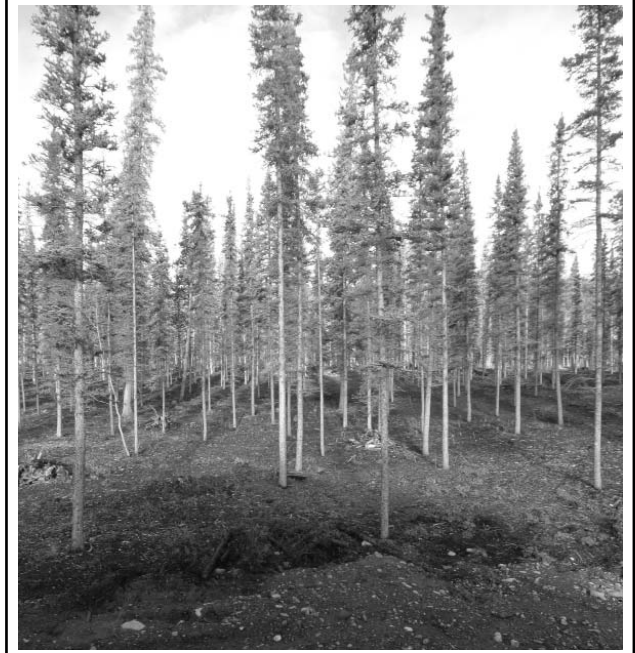
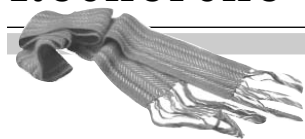


Photo: Kwanlin Dun. Kanatiio.

5. Nous avons élaboré des plans de travail plus détaillés avec les projets financés. Le personnel a insisté pour que les descriptions du plan de travail soient plus complètes, précises, et que les résultats soient conformes à cette façon de procéder pour les plans de travail.
6. Nous avons commencé à préparer un plan de décroissance afin de s'assurer que la Fondation autochtone de guérison soit en mesure de couvrir les besoins opérationnels dans le cadre d'un budget réduit et d'un délai d'exécution raccourci.
7. Nous avons rationalisé le nombre de maisons de placement assurant la gestion des investissements du fonds de guérison afin de veiller à la cohérence dans l'évaluation des investissements et à la réduction des frais de gestion des placements.



Recherche



COMPOSÉ DE TROIS EMPLOYÉS PERMANENTS (directrice, adjointe à la direction et recherchiste) et de trois employés contractuels financés par la Stratégie de Publication de la FADG, le département de la Recherche assume les responsabilités suivantes :

- s'assurer que la vision reflète la complexité de la guérison. Nous savons que celle-ci se déroule selon des étapes prévisibles dans bien des cas. Chaque étape dépend de l'autre et il faut à chacune une période prolongée;
- élaborer des stratégies de guérison créatrices, efficaces et uniques pour les hommes;
- poursuivre et appuyer les efforts en vue d'éliminer le déni et de réduire la peur;
- établir un profil du guérisseur afin de choisir la personne la plus apte à faire un bon travail;
- renforcer et maintenir des partenariats;
- appuyer l'atteinte des résultats en déterminant ce qui différencie les personnes pour qui le programme de guérison a fonctionné et celles pour qui il n'a pas fonctionné;
- offrir un instrument de mesure rapide et commun à tous les projets de la Fondation;
- viser des résultats qu'il est réaliste d'atteindre avec des groupes cibles restreints.

Le troisième rapport d'évaluation intérimaire a été présenté au Conseil d'administration en juillet

2003. Ce rapport fait état de l'information obtenue au moyen d'une enquête menée en 2001 et il fournit de nouvelles données recueillies auprès des participants aux projets financés par la FADG, des données qui indiquent les effets découlant de cette participation.

Le troisième rapport d'évaluation intérimaire donne de l'information sur le taux de participation, la répartition des ressources, les équipes de projets, les défis relevés par les personnes et par les communautés, les besoins exprimés par les projets, la participation des Survivants et leurs besoins particuliers, les approches thérapeutiques, les leçons apprises, les meilleures pratiques ou les pratiques prometteuses, le contexte, les stratégies uniques axées sur la participation des hommes et les incidences prévues sur les communautés. De plus, ce rapport fournit de l'information extraite de la rétroaction des membres de la communauté engagés dans une grande diversité de projets et ayant rempli le questionnaire individuel du participant. Le rapport présente également des stratégies clés visant à surmonter la peur et le déni qui ont été appliquées et semblent bien fonctionner; il explique ce qui paraît bien fonctionner dans le cas où on combine des thérapies traditionnelles et occidentales, la façon dont on peut déterminer les qualités contribuant à ce qu'un guérisseur ou une guérisseuse soit efficace, une attention particulière étant attribuée à la personne survivante comme guérisseur/ guérisseuse. De plus en plus on nous demande de faire état d'« incidences ou de répercussions mesurables », un objectif vers lequel nos efforts de recherche progressent – et continuent de chercher à réaliser.



En 2003-2004, le département de la Recherche a organisé cinq groupes de discussion (comprenant un groupe de Métis et un groupe d'Inuits); ces groupes étaient formés de délégués des projets financés par la FADG. Ces rencontres avaient pour objet d'aller plus en profondeur et d'obtenir une information plus fouillée sur un certain nombre de questions, notamment « Comment arrivez-vous à libérer les gens de la peur? », « Quelles techniques de guérison traditionnelles et occidentales fonctionnent bien ensemble? » « Comment savez-vous si quelqu'un est un " bon guérisseur " ? »

Objectif

Contribuer à l'établissement d'une base (tronc commun) de connaissances qui répond aux besoins de conception/de réaménagement, de mise en œuvre et d'évaluation de projets de guérison communautaires.

Stratégie

En 2003-2004, la FADG a fait paraître cinq publications : La violence familiale autochtone au Canada, Les Autochtones, la capacité de résistance autochtone et la guérison des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, Profils de la santé mentale des Survivants du régime canadien des pensionnats en Colombie-Britannique, un Répertoire des sources de financement pour les activités de guérison et le Deuxième rapport d'évaluation intérimaire des activités du Programme de la Fondation autochtone de guérison.

Partenariats

1) Des présentations ont été faites à l'École de médecine de l'Université d'Ottawa et à Wabano Centre for Aboriginal Health; à la rencontre annuelle sur la recherche autochtone organisée par Service correctionnel du Canada; à la conférence annuelle de l'Association autochtone de santé mentale; à Santé Canada; à l'Institut canadien de recherche sur la santé et au symposium du International Development Research Council [Centre de recherches pour le développement international] « Repairing the Past: Reparations and Transitions to Democracy ».

2) La Fondation autochtone de guérison a établi un partenariat institutionnel avec l'Unité de recherche sur la culture et la santé mentale des Autochtones. La Fondation ayant reçu une bourse de 720 760 \$ sur quatre années de la part des Instituts canadiens pour la recherche en santé en est à sa quatrième année. Cette somme a été consacrée à l'établissement d'un réseau national de recherche en santé mentale chez les Autochtones et à quatre projets de recherche. Les co-directeurs et principaux chercheurs sont la directrice de la recherche de la FADG et Dr Laurence Kirmayer de l'Université McGill;

3) L'Organisation nationale de la santé autochtone et l'Institut de recherche sur la santé des populations de l'Université d'Ottawa sont des partenaires de la Fondation autochtone de guérison et partagent une bourse de 240 000 \$ sur trois ans de la part des Instituts canadiens pour la recherche en santé pour des recherches sur les connaissances et le transfert de connaissances autochtones. La



Recherche

directrice et chercheur principal de ce projet de recherche est Dr Janet Smylie de l'Université d'Ottawa; la directrice du département de la Recherche de la Fondation est l'un des co-chercheurs.

4) En association avec Initiatives sur la santé de la population canadienne, Santé Canada, le ministère des Affaires indiennes et du Nord, Institute for Population and Public Health, Institut pour la santé des Autochtones, l'Organisation nationale de la santé autochtone, la Fondation autochtone de guérison participe avec ses partenaires à un projet de recherche intitulé « Adaptation of Chandler/Lalonde Research on the Relationship between Cultural Continuity and Rates of Youth Suicide in First Nations Communities in Canada » [TRAD. Adaptation des travaux de recherche de Chandler/Lalonde sur la relation entre la continuité (cycle) culturelle et le taux de fréquence du suicide chez les jeunes dans les collectivités de Premières Nations au Canada]. Les principaux chercheurs sont Dr Michael Chandler de l'University of British Columbia et Dr Christopher Lalonde de l'University of Victoria.

5) La directrice du département de la Recherche siège au Conseil consultatif de l'Institute for Aboriginal Peoples' Health et des Instituts canadiens de la recherche sur la santé; elle siège également au Conseil éditorial du journal de l'Organisation nationale de la santé autochtone (ONSA) et elle a participé à la séance d'information des Affaires indiennes et du Nord intitulée « Visioning the Future of Aboriginal People » [TRAD. Visualisation de l'avenir des Autochtones].

Peuples autochtones, résilience et séquelles du régime des pensionnats

Collection recherche de la Fondation autochtone de guérison

Résultats prévus

Le travail de réseau continue d'augmenter notre connaissance des séquelles des abus subis dans les pensionnats et il nous permet en même temps de maximiser nos investissements de recherche et d'élargir nos projets de recherche. Grâce à nos partenariats de recherche et présentations pertinentes, nous pouvons continuer également à avoir accès à l'expertise et aux ressources des agences extérieures, contribuer à l'établissement d'un environnement où le public est bien informé et apporte son soutien aux efforts de guérison.



Objectif 2

Établir des Archives autochtones nationales et une bibliothèque pour conserver des dossiers concernant les pensionnats.

Les documents d'incorporation de la FADG font référence à l'établissement et au fonctionnement « d'Archives autochtones nationales et d'une bibliothèque pour conserver des dossiers concernant les pensionnats ». Cette activité répond en partie au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, recommandation 1.10.3, qui demande « l'établissement d'un dépositaire national de collections de documents et de vidéos concernant les pensionnats... afin de faciliter l'accès à la documentation et aux échanges électroniques des recherches menées au sujet des pensionnats... ».

Stratégie

L'équipe du département de la Recherche a continué à rassembler des livres, des articles, des rapports et des vidéos sur les sujets reliés aux séquelles des abus sexuels et physiques subis dans les pensionnats, y compris les répercussions intergénérationnelles. Cette petite collection comprend des documents donnés par la Commission du droit du Canada et qui ont été recueillis lors du processus de recherche du rapport de la Commission sur les sévices perpétrés sur les enfants, publié en 2000; de la documentation se rattachant à la conception et à la mise en application des pratiques de guérison; des documents d'archives présentés à la FADG.

Le Centre de Ressources de la FADG contient actuellement plus de 2500 documents.

Les documents provenant des efforts de recherche de la FADG sont largement utilisés par les projets financés, par les maisons d'enseignement (comprenant les écoles des secteurs privé et public et les universités), de même que par les professionnels de la santé aux fins d'enseignement, de formation, d'amélioration de la prestation des services et d'accroissement de la sensibilisation de l'opinion publique au sujet des pensionnats et des séquelles qu'ils ont laissées.

Résultats prévus

Outre le matériel de recherche obtenu à l'extérieur, le Centre de ressources conservera la recherche concernant « les pratiques prometteuses de guérison » résultant des projets financés par la FADG. Le Centre de ressources conservera également tout document d'archives reçu par la Fondation, y compris les mémoires personnels, les revues, les photos et tout article provenant des Survivants des pensionnats, de leurs descendants ou d'autres personnes.

Le département de la Recherche continuera à constituer ou à enrichir et à cataloguer la collection de ressources, de documents et d'archives se rapportant aux pensionnats, aux projets financés par la FADG et aux activités de la Fondation autochtone de guérison.



Survol – Évaluation des activités de la FADG

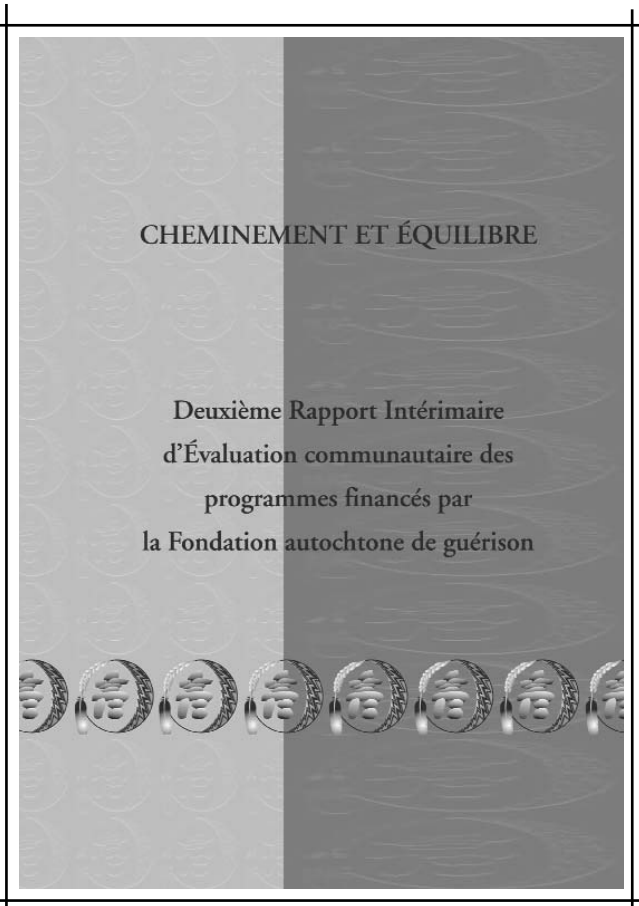


Afin d'examiner comment les objectifs de prestation des services ont été mis en oeuvre et de vérifier si les résultats à court terme ont été atteints, en 2001, l'équipe du département de la Recherche a effectué un sondage auprès de 274 organisations pour évaluer les activités de la Fondation. Cet exercice a permis également à la FADG de s'acquitter de son devoir de responsabilité envers différentes parties intéressées.

Selon les données du sondage, 59 224 participants se sont impliqués dans les activités financées par la FADG. De ce total, 48 286 personnes ont poursuivi des activités de guérison individuelle (moins de 1 % de ces personnes avaient participé auparavant à quelque activité de guérison) et 10 938 personnes ont participé à des projets de formation financés par la FADG. Lorsque le sondage a été fait, la Fondation desservait 1686 communautés.

Quatre-vingt huit pour cent des postes étaient occupés par des personnes autochtones. Les Survivants occupaient cinquante pour cent de tous les postes. Au cours d'un mois typique, plus de 13 000 heures de bénévolat ont été offertes aux projets de la FADG. Si nous assumons que la valeur de cette contribution correspond à une rémunération de 10 dollars de l'heure, la contribution totale des bénévoles se chiffre donc à 130 000 dollars par mois ou à 1 560 000 \$ par année.

Le mandat de la FADG consistant à appuyer les projets de guérison incite à rechercher des groupements de financement. Ainsi les partenaires financiers ont apporté un montant additionnel de 6 921 282 \$ aux projets financés (un total de 15 046 265\$ a été extrapolé à partir des résultats de



l'enquête nationale de 2002), les gouvernements autochtones ayant contribué pour une grande partie de cette somme. Un don de 6 195 479 en biens et services a été fait, de même qu'une contribution potentielle des partenaires d'une valeur de 32 035 392 \$ (encore une fois, ce montant provient d'une extrapolation des résultats de l'enquête nationale de 2002).

À la question posée : Combien d'autres personnes auraient pu bénéficier du projet si celui-ci avait eu une durée de vie plus longue et des ressources suffisantes?, les réponses ont donné un total de 56 857 personnes.



Survivants – Évaluation des activités de la FADG

Un second rapport intérimaire évaluant les activités du programme de la Fondation intitulé : « Cheminement et équilibre – la contribution de la Fondation autochtone de guérison » a été remis au Conseil d'administration de la Fondation en juillet 2003. Ce rapport est une synthèse de 13 études sélectionnées pour représenter une gamme très diversifiée de projets et de groupes, tant au niveau culturel que géographique. La contribution la plus significative de ces projets a été une prise de conscience et une compréhension accrues des séquelles des abus physiques et sexuels perpétrés dans les pensionnats. Les équipes déclarent cependant que ce travail de conscientisation doit se poursuivre. Un plus grand nombre de Survivants entretiennent des liens plus étroits avec les guérisseurs et il existe une meilleure capacité chez les Autochtones de répondre aux besoins des Survivants, bien qu'il reste encore des progrès à faire.

Les activités liées aux projets ont permis de réaliser un changement d'orientation qui permet de passer de la gestion de crise à une approche proactive, planifiée et coordonnée aux problèmes des Survivants; cependant, peu de projets ont réussi à consolider un financement à long terme pour leurs programmes. Il y a eu un effet d'entraînement, les participants à l'effort de guérison invitant et encourageant à leur tour d'autres personnes à s'engager. Certaines personnes s'en tirent mieux que d'autres, mais les facteurs qui déclenchent la volonté de guérison ne sont pas toujours évidents. Il est prématuré de conclure que les activités des projets ont entraîné une guérison durable, mais on peut affirmer que de nombreux participants ont ressenti une satisfaction immédiate et que certains

programmes ont clairement démontré un impact positif à court terme. En documentant l'histoire et en honorant les Survivants, il y a eu un effet d'entraînement relativement aux efforts d'éducation, ce qui a provoqué des résultats inespérés – mais bienvenus – ceux d'encourager la participation à la guérison.

Les recommandations présentées dans l'analyse comprennent ce qui suit :

1. s'assurer que la vision reflète la complexité de la guérison. Nous savons que celle-ci se déroule selon des étapes prévisibles dans bien des cas. Chaque étape dépend de l'autre et il faut à chacune une période prolongée;
2. appuyer l'atteinte des résultats en déterminant ce qui différencie les personnes pour qui le programme de guérison a fonctionné et celles pour qui il n'a pas fonctionné;
3. offrir un instrument de mesure rapide et commun à tous les projets de la Fondation;
4. viser des résultats qu'il est réaliste d'atteindre avec des groupes cibles restreints.



Regard vers l'avenir



LA FONDATION A MAINTENANT ATTEINT LE stade où elle peut en rétrospective mettre à profit les leçons apprises, mais aussi partager des informations pertinentes sur de nombreuses facettes du processus de guérison et des problèmes inhérents aux pensionnats. Les communautés autochtones du Canada et la FADG savaient dès le début que la période de guérison des traumatismes subis dans les pensionnats prendrait des dizaines d'années, mais à la suite du travail et des efforts des cinq dernières années, nous sommes en mesure d'observer des pratiques prometteuses. Ces pratiques pourront avoir pour effet de raccourcir la période menant à la guérison.

En juillet 2004, en collaboration avec la Fondation Espoir des générations, la FADG a tenu une conférence nationale à Edmonton, Alberta, sur les deux thèmes suivants : « Célébrons la guérison » et « les meilleures pratiques en matière de guérison ».

Communications

Au cours de la prochaine année financière, le département des Communications continuera à compiler et à fournir ponctuellement des informations sur le travail de la Fondation et sur la question des abus sexuels et physiques perpétrés dans les pensionnats à toutes les parties intéressées ainsi qu'au public canadien.

Par le biais des présentations, des discours, des communiqués de presse et autres documents qu'il préparera, le département des Communications s'assurera que des renseignements exacts et opportuns seront transmis au public, aux communautés

et aux médias par les membres du Conseil d'administration et du personnel de la FADG.

Le département des Communications poursuivra ses efforts pour perfectionner et enrichir le site Web de la FADG en fonction des nouveaux besoins et des technologies en évolution.

En 2004-2005, le département des Communications préparera une mise à jour de la publication de 2002 *La guérison est en marche ...* qui a été distribuée à grande échelle et a connu un franc succès.

Les journaux de la FADG, *Healing Words* et *Le premier pas* sont devenus au fil des ans une source appréciée de renseignements sur le travail de la Fondation, les projets financés par la FADG et sur les questions liées aux pensionnats. L'équipe des Communications continuera à produire cette publication, mais selon une fréquence réduite.

Évaluation et opérations financières

L'équipe des Programmes recherche constamment à simplifier le processus d'accès au financement de la FADG tout en respectant ses objectifs de compassion, compréhension et équité. Elle s'assure que les communautés autochtones ont accès à des projets qui leur offrent des possibilités pratiques en matière de guérison. Elle continuera à fournir des renseignements et du soutien aux demandeurs, de l'étape de la planification de projet à celle de sa finalisation, afin que les projets tout au long de leur exécution répondent aux besoins des Survivants et de leurs descendants.



Regard vers l'avenir

Nouveaux objectifs du département Évaluation et Opérations financières pour l'année financière 2004-2005 :

1. Toutes les ententes de contribution avec les projets auront été finalisées.
2. Le département assurera le suivi de tous les projets conformément à la stratégie de gestion du risque.
3. Le département conclura le dossier des projets qui ne sont plus en activité.
4. Le département élaborera et mettra en œuvre une stratégie de réduction progressive des activités de financement de l'organisation.

Les deux divisions, Évaluation et Opérations financières, centreront leurs efforts au cours des deux prochaines années financières sur le suivi des projets et la fermeture des dossiers. Elles continueront à venir en aide et à appuyer les projets pour qu'ils puissent mener à bonne fin leur important travail.

Comme la FADG procèdera à une réduction progressive, ce sont ces deux divisions qui assureront un contrôle très étroit tant de l'extérieur que de l'intérieur de l'évolution des activités.

Recherche

Au cours de 2004-2005, l'équipe de l'Évaluation présentera (en septembre 2004) au Conseil d'administration une mise à jour sur la recherche et elle commencera la préparation du rapport final de

la FADG qui exigera une conjugaison des efforts. Le Rapport final de la FADG qui sera soumis au Conseil d'administration en janvier 2006 comprendra les trois volumes suivants : I) un survol narratif du travail accompli par la FADG en fonction du vaste mouvement de la guérison; II) une analyse intégrée des répercussions que les projets financés par la FADG ont engendrées; une analyse fondée sur les trois rapports d'évaluation intérimaires, sur les treize études de cas, sur environ 1500 questionnaires individuels de participants, sur l'examen de dossiers de projets sélectionnés, sur la rétroaction de six groupes de discussion et le résultat de la rencontre nationale de la FADG rassemblant des délégués des projets; et III) un sommaire sur « les pratiques prometteuses de guérison » dressé à partir des enquêtes, des examens de dossiers des projets et la rétroaction des groupes de discussion, y compris celle provenant des 14 ateliers de travail qui ont eu lieu en juillet 2004 à la rencontre nationale de la FADG.

L'équipe de la Recherche publiera au minimum sept des 15 rapports ou documents déjà en cours de préparation dans la série de travaux d'Évaluation et Recherche.

L'équipe de la Recherche continuera ses efforts de collaboration en vue de consolider les réseaux et les activités avec des organisations autochtones, universitaires et gouvernementales qui sont concernées par les questions liées aux pensionnats.



États financiers de la

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Exercice terminé le 31 mars 2004





KPMG LLP
Chartered Accountants
Suite 1000
45 O'Connor St.
Ottawa, ON K1P 1A4
Canada

Telephone (613) 560-0011
Telefax (613) 560-2896
www.kpmg.ca

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ADMINISTRATEURS

Nous avons vérifié le bilan de la Fondation autochtone de guérison au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des apports reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fondation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2004 et des résultats de son fonctionnement et des flux de sa trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Tel que le stipule la *Loi sur les corporations canadiennes*, nous déclarons qu'à notre avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.n.l.

Comptables agréés

Ottawa, Canada

le 18 mai 2004



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Bilan

31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

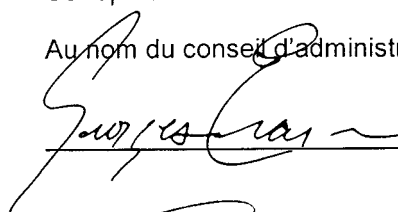
	2004	2003
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	169 369 \$	346 268 \$
Débiteurs	96 557	230 802
Intérêts à recevoir	801 751	1 680 520
Charges payées d'avance	210 345	133 557
Dépenses de projets payées d'avance	—	1 100 421
	<u>1 278 022</u>	<u>3 491 568</u>
Immobilisations (note 3)	506 533	646 404
Placements (note 4)	152 004 658	213 418 461
	<u>153 789 213 \$</u>	<u>217 556 433 \$</u>

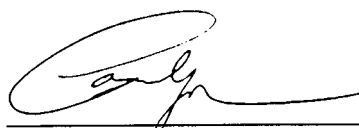
Passif et apports reportés

Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	1 599 909 \$	1 029 371 \$
Apports reportés		
Apports en capital reportés	506 533	646 404
Subvention reportée	151 682 771	215 880 658
	<u>152 189 304</u>	<u>216 527 062</u>
Engagements locatifs (note 5)		
Engagements pour les projets (tableau)		
	<u>153 789 213 \$</u>	<u>217 556 433 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

 , président

 , trésorier



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des résultats

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Produits		
Subvention	64 144 592 \$	62 360 552 \$
Revenu de placement (note 4)	11 444 542	12 400 541
Amortissement des apports en capital reportés	202 395	222 170
	<u>75 791 529</u>	<u>74 983 263</u>
Charges		
Projets		
Financement de projets (tableau)	68 932 159	67 240 532
Développement d'une ébauche	–	(691)
	<u>68 932 159</u>	<u>67 239 841</u>
Conférence nationale de 2004 (note 7)	121 670	209 552
Administration		
Frais généraux (note 6)	4 536 210	4 941 899
Recherche	915 279	937 903
Régie	713 532	743 338
Amortissement des immobilisations	202 395	222 170
Réunions régionales	172 349	169 614
Communications et promotion	114 140	248 517
Mesure du rendement	76 643	66 637
Examen de la recevabilité	18 850	35 200
Perte à la cession d'immobilisations	2 725	–
Don d'immobilisations (note 7)	–	22 982
Services de soutien à la collectivité	(14 423)	145 610
	<u>6 737 700</u>	<u>7 533 870</u>
	<u>75 791 529</u>	<u>74 983 263</u>
Excédent des produits sur les charges	– \$	– \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État de l'évolution des apports reportés

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	Apports en capital reportés	Subvention reportée	2004 Total	2003 Total
Solde au début de l'exercice	646 404 \$	215 880 658 \$	216 527 062 \$	279 027 680 \$
Constaté à titre de produits	–	(64 144 592)	(64 144 592)	(62 360 552)
Ajouts aux immobilisations	70 925	(70 925)	–	–
Cession d'immobilisations	(8 401)	17 630	9 229	–
Don d'immobilisations	–	–	–	82 104
Amortissement des apports en capital reportés	(202 395)	–	(202 395)	(222 170)
Solde à la fin de l'exercice	506 533 \$	151 682 771 \$	152 189 304 \$	216 527 062 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2004, avec chiffres correspondants de 2003

	2004	2003
Rentrées (sorties) de fonds liées aux activités suivantes :		
Fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	134 245 \$	(6 031)\$
Diminution des intérêts à recevoir	878 769	175 284
Augmentation des charges payées d'avance	(76 788)	(3 536)
Diminution (augmentation) des dépenses de projets payées d'avance	1 100 421	(1 100 421)
Augmentation (diminution) des créditeurs et des charges à payer	570 538	(234 023)
Amortissement des immobilisations	202 395	222 170
Perte à la cession d'immobilisations	2 725	22 982
	<u>2 812 305</u>	<u>(923 575)</u>
Investissement		
Achat de placements	(484 741 795)	(317 831 466)
Vente de placements	547 388 538	385 435 547
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	(1 227 264)	(4 102 092)
Acquisition d'immobilisations	(70 925)	(30 951)
	<u>61 348 554</u>	<u>63 471 038</u>
Financement		
Diminution des apports en capital reportés	(139 871)	(214 201)
Diminution de la subvention reportée	(64 197 887)	(62 286 417)
	<u>(64 337 758)</u>	<u>(62 500 618)</u>
Augmentation (diminution) de l'encaisse	(176 899)	46 845
Encaisse, au début de l'exercice	346 268	299 423
Encaisse, à la fin de l'exercice	<u>169 369 \$</u>	<u>346 268 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 mars 2004

1. Description

La Fondation autochtone de guérison (la « Fondation ») a été constituée sans capital-actions le 30 mars 1998, en vertu de la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme sans but lucratif et, en vertu du paragraphe 149 de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle est exonérée de l'impôt.

La Fondation a été créée en vue de financer des projets qui ont pour objectif la guérison des Autochtones victimes des séquelles de violence physique et sexuelle dans les pensionnats, y compris les incidences intergénérationnelles. En 1998, la Fondation a conclu avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien une convention de financement aux termes de laquelle la Fondation a reçu une subvention unique de 350 000 000 \$. La Fondation est tenue de détenir, d'investir, d'administrer et d'utiliser la subvention, plus tout revenu de placement en découlant, selon les modalités de la convention de financement. Les décisions ayant trait à l'approbation des subventions devaient être prises avant le 1^{er} avril 2003 et les débours réels peuvent être effectués sur une période de dix ans se terminant le 31 mars 2008.

2. Principales conventions comptables

a) Constatation des produits

Les produits tirés de la subvention sont inscrits selon la méthode de report pour la constatation des apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées.

Le revenu de placement affecté est constaté à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au prix coûtant. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Durée utile
Mobilier et matériel	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans
Améliorations locatives	5 ans



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 2

Exercice terminé le 31 mars 2004

2. Principales conventions comptables (suite)

c) Placements

Les placements sont inscrits au prix coûtant, plus ou moins l'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations. Les intérêts sur les placements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les gains et les pertes sur la vente de placements sont constatés au cours de l'exercice pendant lequel il y a aliénation. L'amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations est constaté sur la durée du placement.

d) Apports en capital reportés

Les apports reçus aux fins des dépenses en immobilisations sont reportés et amortis sur la même durée et selon la même méthode que les immobilisations connexes.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui auront une influence sur les montants déclarés d'actif et de passif, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés de produits et charges pour la période. Les résultats réels pourraient s'éloigner de ces estimations. Ces estimations sont revues annuellement et, si des rajustements s'avèrent nécessaires, ils seront reflétés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils se sont manifestés.

3. Immobilisations

	Prix coûtant	Amortissement cumulé	2004 Valeur comptable nette	2003 Valeur comptable nette
Mobilier et matériel	523 054 \$	245 791 \$	277 263 \$	335 200 \$
Matériel informatique	643 790	473 575	170 215	232 808
Logiciels	136 806	97 634	39 172	66 533
Améliorations locatives	29 624	9 741	19 883	11 863
	1 333 274 \$	826 741 \$	506 533 \$	646 404 \$

Le prix coûtant et l'amortissement cumulé au 31 mars 2003 s'élevaient respectivement à 1 279 979 \$ et 633 575 \$.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 3

Exercice terminé le 31 mars 2004

4. Placements

- a) Les placements détenus par la Fondation doivent servir au financement des projets au cours de la période de dix ans se terminant en mars 2008. Le prix coûtant et la valeur marchande des placements se résument comme suit :

	2004 Prix coûtant	2004 Valeur marchande	2003 Prix coûtant	2003 Valeur marchande
Encaisse	500 \$	500 \$	2 628 779 \$	2 628 779 \$
Quasi-espèces				
Gouvernement fédéral	48 457 214	48 457 214	6 192 978	6 192 978
Obligations, coupons et obligations résiduares				
Gouvernement fédéral	44 169 575	46 706 078	129 690 535	135 887 496
Gouvernement provincial	30 878 417	31 600 662	38 249 548	39 340 559
Sociétés	27 271 688	27 731 729	33 292 107	33 555 031
	150 777 394	154 496 183	210 053 947	217 604 843
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	1 227 264	—	4 102 092	—
Sommes à payer sur achat des placements	—	—	(737 578)	—
	152 004 658 \$	154 496 183 \$	213 418 461 \$	217 604 843 \$

- b) Le revenu de placement se compose de ce qui suit :

	2004	2003
Intérêts	5 699 298 \$	6 098 594 \$
Gain sur cession	4 517 980	2 199 855
Amortissement des escomptes ou des primes à l'émission d'obligations	1 227 264	4 102 092
	11 444 542 \$	12 400 541 \$



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 4

Exercice terminé le 31 mars 2004

5. Engagements locatifs

La Fondation s'est engagée à verser les montants minimums suivants au cours des prochains exercices en vertu de divers contrats de location-exploitation visant du matériel et des locaux :

2004/2005	389 294 \$
2005/2006	380 514
2006/2007	368 221
2007/2008	353 954
2008/2009	176 977

1 668 960 \$

6. Frais généraux

	2004	2003
Salaires	3 188 215 \$	3 426 710 \$
Loyer	360 106	335 255
Bureaux	242 258	262 575
Frais de placement	180 878	275 471
Entretien des systèmes informatiques	153 437	148 324
Honoraires professionnels	116 853	115 765
Déplacements	81 002	103 723
Formation	74 737	79 809
Location de matériel	37 778	74 491
Assurances	36 890	50 364
Campagnes de financement	36 338	6 499
Traduction	27 718	62 913
	4 536 210 \$	4 941 899 \$

7. Opérations entre apparentés

La Fondation est apparentée à l'Association philanthropique autochtone de guérison (« l'Association ») qui est un organisme de bienfaisance enregistré. La majorité des membres de son conseil d'administration est nommée par la Fondation.

La mission de l'Association est d'encourager les peuples autochtones à se doter de moyens pour renforcer le processus de guérison des personnes atteintes de séquelles intergénérationnelles dans le réseau des pensionnats.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Notes afférentes aux états financiers, page 5

Exercice terminé le 31 mars 2004

7. Opérations entre apparentés (suite)

La Fondation sous-loue des locaux de bureaux à l'Association au coût de 12 000 \$ par année, ce qui comprend les frais d'exploitation. Les actif, passif, produits et charges de l'Association sont les suivants pour les exercices terminés les 31 mars :

	2004	2003
Actif	391 149 \$	119 877 \$
Passif et actifs nets		
Passif		
À payer à la Fondation autochtone de guérison	12 160 \$	1 267 \$
Autres éléments de passif	333 150	94 434
	345 310	95 701
Actifs nets	45 839	24 176
	391 149 \$	119 877 \$
Produits	446 237 \$	257 764 \$
Charges	424 574	249 886
Bénéfice net	21 663 \$	7 878 \$

Au cours de l'exercice précédent, la Fondation a conclu une entente avec l'Association afin d'utiliser les services de cette dernière pour organiser et coordonner une conférence nationale d'envergure prévue pour la période du 7 au 11 juillet 2004 à Edmonton, en Alberta. Aux termes de cette entente, la Fondation a versé des frais de planification de 50 000 \$ à l'Association au cours de l'exercice 2004 et versera une somme additionnelle 150 000 \$ au cours de l'exercice 2005.

8. Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable de l'encaisse, des débiteurs, des intérêts à recevoir, des créditeurs et des charges à payer se rapproche de leur juste valeur étant donné la période relativement courte menant à l'échéance de ces instruments. La juste valeur des placements est donnée à la note 4.

9. Chiffres correspondants :

Certains chiffres correspondants de l'exercice 2003 ont été reclassés pour les rendre conformes au mode de présentation adopté pour l'exercice 2004.



FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

Tableau des engagements et des dépenses pour les projets

Exercice terminé le 31 mars 2004

Thème	Engagements		Engagements cumulatifs		Dépenses cumulatives		Dépenses cumulatives		Dépenses cumulatives		Montant résiduel des engagements pour les projets
	pour les projets - solde d'ouverture	Engagements projets - exercice écoulé	pour les projets - solde de clôture	pour les projets - solde d'ouverture	pour les projets - solde d'ouverture	pour les projets - exercice écoulé	pour les projets - exercice écoulé	pour les projets - solde de clôture	pour les projets - solde de clôture		
Projets généraux	269 748 947 \$	86 703 026 \$	356 451 973 \$	164 989 429 \$	66 022 271 \$	231 011 700 \$	125 440 273 \$				
Centres de guérison	15 793 001	6 317 574	22 110 575	6 015 650	2 909 888	8 925 538	13 185 037				
	285 541 948 \$	93 020 600 \$	378 562 548 \$	171 005 079 \$	68 932 159 \$	239 937 238 \$	138 625 310 \$				





le 31 mai 2004

Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert
pièce 801
Ottawa(Ontario) K1P 5E7

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous voulons confirmer que les investissements de la Fondation continuent d'être administrés conformément aux Lignes directrices présentées dans l'Accord de financement conclu avec le gouvernement fédéral. Ces lignes directrices englobent la qualité du crédit, la diversification et la structure d'échéances des investissements ou placements admissibles. Elles ont été respectées depuis la création du Fonds en 1998.

Veuillez agréer mes cordiales salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. Sanders", is written over a light grey rectangular background.

Graham E. Sanders
President



Fondation autochtone de guérison
75, rue Albert, pièce 801
Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Téléphone: (613) 237-4441
Sans Frais: (888) 725-8886
Télécopieur: (613) 237-4442
Courriel: programs@ahf.ca
Site internet: www.ahf.ca

